

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

DOCUMENT DE PROJET

TITRE	PROJET D'APPUI À LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT CLASSÉE DE LA FOSSE AUX LIONS DANS LA RÉGION DES SAVANES AU TOGO
NUMERO DE SERIE	PD 905/19 Rev.3 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOUVIS PAR	GOUVERNEMENT DU TOGO
LANGUE D'ORIGINE	FRANÇAIS

RESUME

La forêt classée de la fosse aux lions était jadis une réserve de faune et de flore par excellence. Mais suite aux troubles sociopolitiques qu'a connues le Togo dans les années 1990, cette forêt classée comme la plupart des aires protégées, a été envahie et dévastée par les populations riveraines contestant ainsi la gestion non participative et unilatérale menée par l'administration forestière depuis l'époque coloniale. Ceci a occasionné pendant des décennies des changements remarquables notamment la dégradation des ressources forestières, de la biodiversité, l'exploitation anarchique et l'accentuation de la paupérisation des populations riveraines.

Pour inverser cette tendance, l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF) a élaboré cette présente proposition de projet qui vise la gestion durable de cette forêt classée à travers l'identification et matérialisation des limites consensuelles, la mise en place d'un cadre de concertation opérationnel entre les acteurs et l'administration forestière, la promotion des Activités Génératrices de Revenus (AGR), la formation des acteurs sur les bonnes pratiques d'utilisation des terres, la création des espaces de pâturage et de fourrage, la vulgarisation de la réglementation forestière et la promotion de la filière bois-énergie en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vies des populations concernées.

Ce projet initialement conçu pour un montant total de 626760,78\$US, dont 482624,16\$US de contribution OIBT, est restructuré en deux phases suite à la demande de l'OIBT qui a promis, lors de la 58^{ème} session du CIBT de financer la première phase à hauteur de 200000\$US.

AGENCE D'EXECUTION OFFICE DE DÉVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DES FORÊTS (ODEF)

GOUVERNEMENTS COOPERANTS ---

DUREE 36 mois repartis en 2 phases de 18 mois chacune

DATE APPROXIMATIVE DE DEBUT DÈS FINANCEMENT

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES	Source	Contribution en \$E.U.	Equivalent en Monnaies Locales
Phase I			
OIBT		200 000,00	
Gouv't du Togo		60 268,17	
TOTAL		260 268	
Phase II			
OIBT		282 624,16	
Gouv't du Togo		83 868,45	
TOTAL		366 493	
<u>TOTAL (phase I + phase II)</u>			
OIBT		482 624,16	144
Gouv't du Togo		136,62	
TOTAL		626 760,78	

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	4
PREMIERE PARTIE. CONTEXTE DU PROJET.....	5
1.1. Origine.....	5
1.2. Pertinence du projet	5
1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.....	5
1.3 Zone ciblée	7
1.3.1 Situation géographique.....	7
1.3.2 Aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux	8
1.3.2.2 Aspects écologiques et environnementaux.....	9
1.4. Résultats attendus du projet.....	9
DEUXIEME PARTIE : ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET	11
2.1 Argumentaire	11
2.1.1 Montage institutionnel et questions organiques	11
2.1.2 Analyse des acteurs.....	11
2.1.3 Analyse des problèmes	13
2.2 OBJECTIFS.....	15
2.2.1 <i>Objectif de développement et indicateurs d'impacts</i>	15
2.2.2 <i>Objectif(s) spécifique(s) et indicateurs de résultats</i>	15
2.1.4 Grille du cadre logique.....	16
3.1. PRODUITS ET ACTIVITES	18
3.1.1. Produits.....	18
3.1.2. Activités	18
3.2. DEMARCHES ET METHODES DE MISE EN OEUVRE	18
3-3 Plan des travaux.....	20
3.4. BUDGET	22
3.4 1.BUDGET DE LA PHASE I.....	22
3.4.2 BUDGET DE LA PHASE II.....	29
3.5 HYPOTHESES, RISQUES ET DURABILITE	36
3.5.1 Hypothèses et risques	36
3.5.2 Durabilité	36
QUATRIEME PARTIE : DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE	38
4.1 Structure organique et mécanisme de participation des acteurs.....	38
4.1.1 Agence d'exécution et partenaires	38
4.1.2 Equipe de gestion du projet.....	39
4.1.3 Comité directeur du projet.....	39
4.1.4 Mécanisme de participation des acteurs	40
4.2 RAPPORTS, EXAMEN, SUIVI ET EVALUATION.....	41
4.3 DIFFUSION ET INTEGRATION DES ENSEIGNEMENTS DU PROJET	41
4.3.1 Diffusion des résultats du projet	41
4.3.2 Intégration des enseignements du projet	42
ANNEXE 1 : PROFIL DE L'AGENCE D'EXECUTION ET DES PARTENAIRES	43
ANNEXE 2 : CURRICULUM VITAE DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR L'AGENCE D'EXECUTION	45
ANNEXE 4: RECOMMANDATIONS DU 54^{ème} PANEL D'EXPERTS DE L'OIBT ET MODIFICATIONS QUI EN RESULTENT	49

CARTE DE LA ZONE DU PROJET.

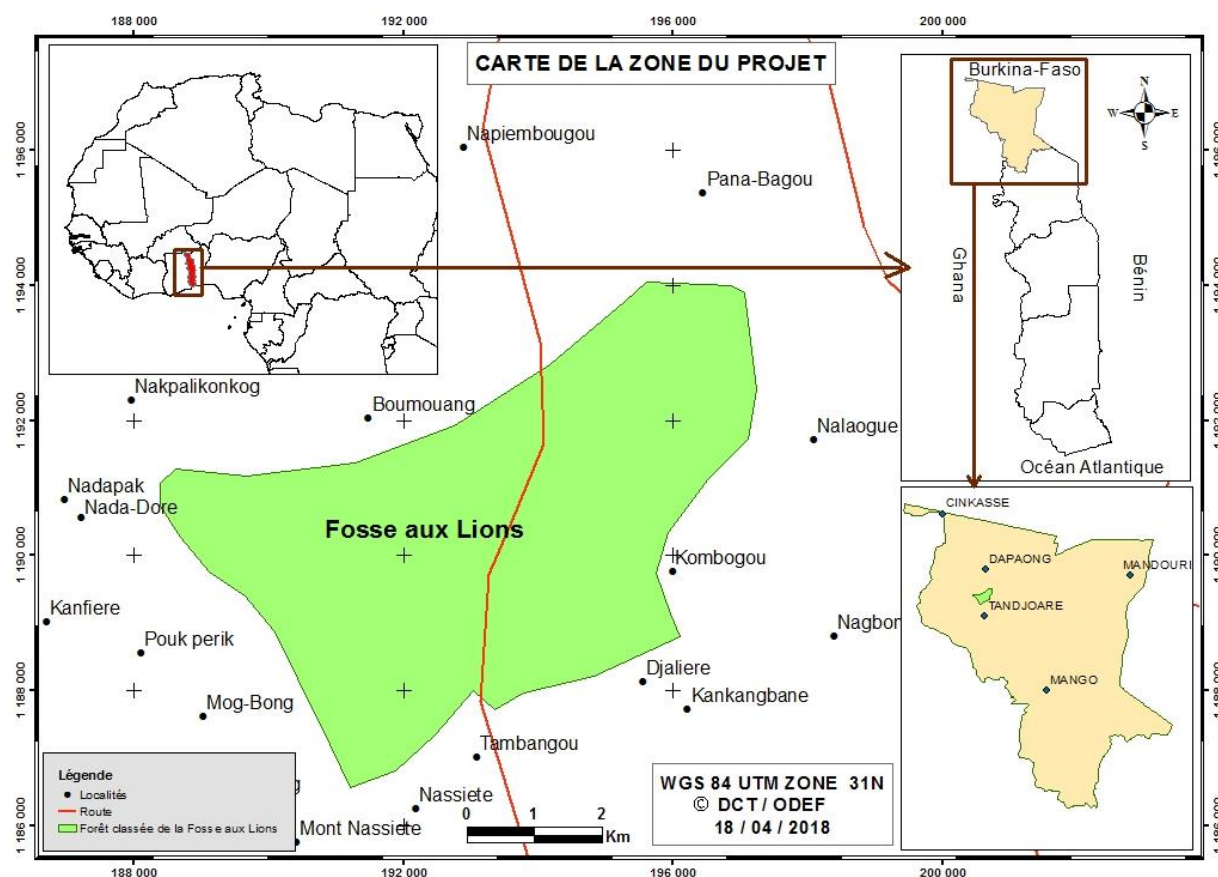


Figure 1 : Localisation de la zone du projet

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRI : Aménagement forestier et reboisement industriel
AGR : Activités génératrices de revenus
AIBT : Accord International sur les Bois Tropicaux
CIBT : Conseil International des Bois Tropicaux
CN : Coordination nationale
CNI : Centre national d'instruction militaire
CSIGERN : Cadre stratégique d'investissement pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles
CVD : Comité Villageois de Développement
DE : Direction de l'environnement
DICRT : Division des installations classées et des risques technologiques
DLCC : Division lutte contre les changements climatiques
DPMCV : Division de la préservation des milieux et du cadre de vie
DRC : Direction régionale de la centrale
DRERF : Direction régionale de l'environnement et des ressources forestières
DRF : Direction des ressources forestières
DRODEF : Direction régionale ODEF
DSDMR : Division des substances dangereuses et des matières radioactives
EF : Etat de France
ESA : Ecole supérieur d'agronomie
FC : Forêt classée
GDF : Gestion durable des forêts
GPS : Global positioning system
INSEED : Institut national des statistiques, des études économiques et démographiques
IRF : Inspection des ressources forestières
MAEP : Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MERF : Ministère de l'Environnement, du développement durable et de la protection de la nature
MRV/MNV : Mesure-notification et vérification
ODEF : Office de Développement et d'Exploitation des Forêts
OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PAFN : Plan d'Action Forestier National
PAM : Programme alimentaire mondial
PAN/LCD : Plan d'Action Nationale de Lutte contre la Désertification
PD : Projet de développement
PIB : Produit intérieur brut
PNADE : Programme National d'Actions Décentralisées de gestion de l'Environnement
PNAE : Plan National d'Action Environnemental
PND : Plan National de Développement
PNDA : Plan national de développement agricole
PNIASA : Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNIERN : Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PRCGE : Programme de Renforcement des Capacités en Gestion de l'Environnement
ProREDD : Appui à la réduction des effets liés à la déforestation et dégradation des forêts

PREMIERE PARTIE. CONTEXTE DU PROJET

1.1. Origine

Les forêts classées qui couvraient environ 14% du territoire national au moment de leur classement, constituent un patrimoine naturel de grande valeur de par leurs multiples fonctions biologiques, écologiques et économiques.

L'exploitation des ressources biologiques des forêts classées et bien d'autres produits fournit d'importantes sources de revenus pour les populations riveraines qui en dépendent pour leur subsistance. Actuellement, ces écosystèmes sont fortement dégradés et leur superficie réduite à cause des actions anthropiques (pression foncière, croissance démographique, récolte abusive du bois énergie etc.). La dégradation des écosystèmes de la forêt classée de la fosse aux lions d'une superficie de 1650 ha constitue une menace importante à la diversité biologique et à la vie des communautés riveraines qui en dépendent fortement. Malgré leur importance socioéconomique et écologique, ces écosystèmes ont été pendant longtemps mal gérés. En effet, les connaissances actuelles sur cette forêt sont très sommaires et éparpillées. Les études botaniques, fauniques, socioéconomiques et cartographiques sur la forêt classée de la fosse aux lions sont limitées. Ceci constitue un véritable handicap pour toutes actions efficaces de conservation et de gestion durable de cette zone. Si aucune action urgente n'est engagée, la forêt classée de la fosse aux lions risque de disparaître à court terme. Afin de remédier à cette situation, le présent projet se propose de faire un état des lieux sur ces écosystèmes de la forêt classée dans le but de disposer des données de base en vue d'élaborer un plan de gestion durable accepté par tous. Ce projet a été élaboré sur la base des données de prospection de la zone. Au cours de cette phase d'identification, il y a eu des séances de concertation (voir annexe 4) avec les acteurs (cultivateurs, éleveurs, tradithérapeutes, collectivités locales etc.). Suite à ces échanges, les populations locales ont manifesté leur désir de reconstituer la forêt classée. Cet engagement est motivé par la raréfaction du bois énergie et les effets du réchauffement climatique dans la zone.

Ce projet a été approuvé par l'OIBT en 2019 lors de la 54^{ème} session du panel des experts ; il a été révisé et resoumis en 2021 après avoir été frappé de caducité à la même année. Lors de la 58^{ème} session de CIBT tenue du 7 au 11 novembre 2022, le projet est financé partiellement à hauteur de 200 000 \$US avec pour recommandation sa restructuration en deux phases.

1.2. Pertinence du projet

1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.

L'OIBT est l'une des principales organisations internationales s'intéressant à la gestion durable des forêts et à leur conservation.

Elle vise à promouvoir la conservation, la réhabilitation, et la gestion durable des forêts au profit de la communauté mondiale et des communautés particulières vivant autour des forêts. Au cours de la dernière décennie, l'OIBT a effectué des travaux de projets importants destinés à pérenniser l'exploitation des forêts classées, leur conservation et leur restauration dans plusieurs pays de différentes régions du monde. Le présent projet est conforme aux objectifs de l'OIBT énoncés dans l'article 1 de l'AIBT de 2006.

Ces objectifs sont énumérés dans les alinéas c, j, q et r.

c. Contribuer à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté : Le présent projet vise une gestion durable de la forêt classée de la fosse aux lions en vue d'améliorer le niveau de vie des populations riveraines.

j. Encourager les membres à appuyer et à développer des activités de reboisement en bois d'œuvre tropicaux, ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées, tenant dûment compte des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières : Ce projet fera un état des lieux de dégradation et évaluera les potentialités de réhabilitation et fera des actions de mise en défens et de reboisement des zones dégradées de la forêt classée.

q. Favoriser une meilleure compréhension de la contribution des produits forestiers autres que le bois d'œuvre et des services écologiques à la gestion durable des forêts tropicales, et la coopération avec des institutions et des processus compétents à cette fin : Le projet va dégager des options et stratégies visant à encourager le développement et la création des AGR au niveau des petites initiatives communautaires, notamment dans le domaine de prédilection des femmes qui est celui des produits forestiers non ligneux et d'autres initiatives de gestion communautaire des forêts.

r. Encourager les membres à reconnaître le rôle des communautés locales et autochtones dépendant des forêts dans la gestion durable des forêts et à élaborer des stratégies visant à accroître la capacité de ces communautés de gérer de manière durable les forêts productrices de bois tropicaux

Le projet va faire des propositions d'actions pour plus de reconnaissance du rôle et des droits des communautés locales à travers une meilleure connaissance de leurs besoins et potentialités dans la gestion des ressources forestières.

Le projet est également conforme aux priorités et actions stratégiques du Plan d'actions 2013-2018 de l'OIBT car il s'inscrit dans deux des six priorités stratégiques définies dans le plan. Il s'agit de :

Priorité stratégique 3 : Renforcer la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre : Le projet se propose de faire une cartographie des potentialités fauniques et floristiques de la forêt classée qui seront améliorées par des actions de conservation ou de mise en défens.

Priorité stratégique 4 : Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical et valoriser l'apport des services éco systémiques : Dans la mise en œuvre de ce projet, des actions de reboisements, de mise en défens et d'enrichissement seront menées en vue de restaurer la couverture forestière de la forêt de la fosse aux lions. Ce projet apporte une approche transformationnelle au niveau de la population riveraine qui leur sera bénéfique et servira de partage d'expériences avec les communautés locales de base des autres forêts classées

1.2.2. Pertinence aux politiques publiques du Togo soumissionnaire.

La politique togolaise en matière de ressources forestières consignée dans la politique forestière est basée sur une utilisation optimale et conservatoire tenant compte de la situation actuelle desdites ressources. Elle vise à rétablir les équilibres socio-économiques et écologiques en :

- préservant les capitaux fonciers, biologiques et reconstituant leurs potentiels productifs,
- luttant contre la dégradation du milieu et la désertification,
- contribuant à la production alimentaire par le biais d'une interaction efficace entre les techniques forestières et agricoles,
- contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations, en assurant de façon durable leurs besoins fondamentaux en produits et sous-produits forestiers.

- Ainsi le Gouvernement togolais, à cause de la situation forestière précaire du pays, a manifesté à travers les trois premiers plans quinquennaux de développement économique et social (1966- 1970 ; 1971- 1975 ; 1976-1980) et sa politique forestière, la volonté de porter le taux de couverture végétale actuellement de 24,24 % au taux de 30 % à l'horizon 2050.

Aussi, cinq autres plans ont-ils été validés ou sont-ils en voie d'être élaborés :

- le Plan National d'Action Environnemental (PNAE);
- le Plan d'Action Forestier National (PAFN) ;
- le Plan d'Action National pour la lutte contre la désertification (PAN/LCD),
- le Plan National de Développement (PND) ;
- Plan National de Développement Agricole (PNDA).

Un Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CSIGERN) 2018-2022 au Togo a de même été élaboré au cours de cette année. Ce programme prévoit un axe stratégique 2 « Gestion durable des écosystèmes terrestres et aquatiques et la préservation de la biodiversité y compris les services environnementaux » qui traitent des feux de brousse dans le sens de la réduction significative de leur étendue. Il faut également noter le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASAN) qui est en harmonie avec le CSIGERN.

Egalement conscient que les efforts doivent être intensifiés pour jeter et consolider les bases de l'émergence future du Togo, d'ici à 2030, le gouvernement a élaboré son Plan National de Développement (PND) pour la période 2018-2022 afin de mieux se positionner sur le chemin de la transformation structurelle de l'économie. Ce PND est actualisé en 2020 pour devenir Plan Togo 2025 dans lequel le pays envisage atteindre un taux de couverture forestière de 25% à l'horizon 2025.

Ainsi les objectifs du présent projet cadrent bien avec la politique nationale en matière de développement de bois tropicaux.

L'OIBT a aussi financé plusieurs projets au Togo. Certains de ces projets peuvent nous inspirer pour la mise en œuvre du présent projet. Il s'agit du

- PD 197/03 Rev.2 (F) « Appui à la mise en œuvre d'un schéma directeur de développement forestier durable dans la zone éco-floristique IV du Togo »

Outre les résultats, les leçons tirées de ce projet sont :

- une bonne stratégie de communication contribue grandement à la réussite d'un projet impliquant plusieurs parties prenantes ;
- les études forestières sont très importantes dans l'atténuation des impacts environnementaux ;
- la question foncière est la clé de voûte dans le développement de tout reboisement ;
- l'organisation des populations, foncièrement individualistes, en groupements organisés est un exercice de longue haleine.

• PD 30/96 Rev.3 (F) de « Plantation de 2500 ha de bois d'œuvre dans la forêt classée de Haho Baloé » :

A l'issue de ce projet, les leçons tirées sont :

- Pendant le projet, trois groupements villageois de pépiniéristes ont été créés. Il s'agit de « l'Association des groupements pour la production des plants forestiers ». Après le projet, ces groupements vendent leurs productions à des planteurs privés et aux ONG.
- Les brigades anti-feu organisées par les populations existent encore et sont efficaces.
- Les pistes construites et réhabilitées servent aujourd'hui de moyens de communication entre villages et zones urbaines.
- A partir de l'expérience de gestion participative de la Forêt classée de Haho-Baloé l'administration forestière est désormais consciente que l'implication des populations riveraines dans la gestion des aires protégées est primordiale.
- Il y a eu nécessité de former des pépiniéristes villageois, d'apiculteurs villageois, de pisciculteurs et d'encadrer les populations en gestion durable et participative de la forêt.

• PD 9 /99 Rev.2 (F) « Aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoé (Kpalimé-TOGO) et des collectivités villageoises environnantes en vue d'une production optimale de bois d'œuvre »

L'expérience conduite dans le cadre de ce projet permet de disposer, au plan local, de références en matière d'aménagement participatif en créant un cadre de concertation permanent.

Quelques leçons apprises de ce projet sont :

- la phase préparatoire, d'une durée de 9 mois a été un fondement essentiel pour le projet, un bon résultat à travers une bonne planification ;
- l'approche utilisée a permis de créer un climat de confiance entre l'administration forestière longtemps considérée par les populations locales comme entité répressive et la population considérée comme ennemie de la forêt. Ceci s'est traduit par une collaboration franche et respectueuse entre les différentes parties prenantes ;
- une haute intensité de communication entre les techniciens et les villageois est une nécessité pour transmettre des idées techniques, sociales et de gestion ;
- les ateliers de formation et d'auto-évaluation ont permis à tous les acteurs de prendre un tant soit peu conscience des responsabilités qui leur incombaient ;
- les équipes de projet pour l'aménagement des forêts doivent comporter des cadres forestiers avec une bonne compétence en matières techniques, sociales et de gestion de projets ;
- l'existence d'un Fonds Forestier constitue et représente un élément structurel pour l'après-projet ;
- la présence, l'attention et le dévouement constants de l'agence forestière afin d'assurer la continuité des activités peuvent être des facteurs déterminants de réussite.

• Le projet PD 51/99 Rev.2 (F) « Appui à la mobilisation des initiatives de base pour la promotion de la sylviculture dans le Yoto ».

Les leçons tirées de ce projet sont :

- l'implication des populations a suscité une mobilisation et une participation effective qui ont été les points forts de la mise en œuvre de ce projet ;
- l'acceptation et l'adhésion aux objectifs du projet par les acteurs à la base ont permis de minimiser les coûts d'investissement et de maximiser les résultats ;
- la cogestion du projet a permis de tester la collaboration dans la gestion durable des forêts au Togo ; le partenariat Etat- ONG-Populations locales est à encourager et vivement recommandée dans le cadre des projets à envergure nationale pour favoriser une mutualisation et une capitalisation des expériences.

1.3 Zone ciblée

1.3.1 Situation géographique

La forêt classée de la fosse aux lions est située dans la région des savanes à cheval entre les préfectures de Tône et de Tandjoaré. Cette région est la plus septentrionale du Togo avec comme chef-lieu Dapaong. La forêt

de la Fosse aux Lions a été classée par arrêté N°489/EF du 30 mai 1954 avec une superficie d'environ 1650 hectares. Situé à 303 mètres d'altitude, elle est localisée entre 10°46'01" de latitude et 0°12'0" de longitude dans les préfectures de Tône et Tandjouaré.

Cette forêt classée est située dans la zone éco-floristique I, c'est-à-dire la zone de la plaine du Nord correspondant aux savanes soudaniennes (Ern 1979).

1.3.2 Aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux

1.3.2.1 Aspects socio-culturels et économiques.

➤ Aspects socio-économiques

La région des savanes est riche en trésors historiques et culturels tels que les peintures rupestres de **Namoudjoga** ou les grottes de nano. D'une population de 828 224 en 2010, cette région reste de loin la région la plus pauvre du pays avec une incidence de la pauvreté estimée à plus de 90%. La forêt classée de fosse aux lions est à cheval entre la préfecture de Tône et la préfecture de Tandjouaré. La préfecture de Tône a une population de 286 479 habitants (dont 51,97% de femmes et 48,03% d'hommes), reste la moins pauvre de la région avec une incidence de 88,4%. La préfecture de Tandjouaré a une population de 117 519 habitants (dont 51,86% de femmes et 48,14% d'hommes) avec une incidence de pauvreté de 90,3%. Dans l'ensemble, 42% sont âgés de moins de 15 ans et 54% d'actifs (15-64 ans) et 4% de personnes âgées. Cette population de la zone très jeune a un taux d'accroissement annuel estimé à 2.84%. Les femmes représentent 53,7% des actifs contre 46,3%.

Les taux de mortalité (13‰) et de natalité (43‰) sont des plus élevés de la région. La fécondité est de l'ordre de 8,3 enfants par femme.

On y note également une faible couverture en eau potable, offre d'espaces attractifs de sports, de jeux et loisirs pour la jeunesse, de couverture du réseau téléphonique et des pistes rurales au niveau des infrastructures de communication rurale, urbanisation de la commune en matière de développement urbain, viabilisation des terrains urbains (faible extension des réseaux électrique, téléphonique, hydraulique et d'aménagement des rues secondaires urbaines et semi-urbaines).

En majorité, la population de la zone est composée des Moba-Gourma et les Peuls avec une densité de population relativement élevée sur des terres en majorité peu propices à l'agriculture. Le potentiel de ses activités socio-économiques est constitué par les principaux secteurs suivants :

- L'agriculture constitue la principale activité économique et repose essentiellement sur les cultures vivrières. Plus de 90% des revenus des ménages proviennent des activités agricoles et sont mobilisées de façon saisonnière ; Le maraîchage aussi prend de l'ampleur de nos jours dans les deux préfectures avec des cultures de contre saison en occurrence la tomate, l'oignon et les courges ;

- L'élevage constitue la deuxième source de revenus des populations, notamment des volailles, les petits ruminants et les bovins ; c'est un élevage par divagation des caprins, porcins, bovins et ovins.

- L'artisanat agro-alimentaire local avec production de bière locale, moutarde, beurre de karité, etc. occupe en priorité les femmes. Ce sous-secteur peu développé génère des revenus significatifs. Aussi les petites unités de tissage, de menuiserie, de mécanique, de soudure, de maçonnerie, de coiffure, de couture, etc. constituent l'artisanat classique.

- Les activités commerciales reposent essentiellement sur la vente des volailles, des caprins, des bovins, des porcins et aussi sur le commerce des produits vivriers en occurrence les céréales. Ces produits sont écoulés dans les marchés centraux (Dapaong et Cinkassé) et des marchés ruraux. En dehors de ces activités, on note également la chasse qui est pratiquée dans la région mais de façon coutumière et saisonnière.

- Le faible revenu des ménages, ne permettant pas d'avoir accès aux produits pharmaceutiques, la plupart des populations rurales font recours à la pharmacopée traditionnelle avec l'usage des plantes médicinales.

L'examen minutieux des divers secteurs d'activité met en exergue le fait que les femmes et les hommes sont différemment positionnés sur le marché de l'emploi. En effet, les secteurs d'emploi les mieux rémunérés accueillent plus d'hommes que de femmes. Ainsi, la mise en œuvre des activités de ce projet prendra en compte des groupements de femmes, de jeunes et autres groupes vulnérables. ces groupements seront organisés, formés et équipés pour la production de biens et services afin d'améliorer leurs conditions de vie. Ce qui est conforme aux lignes directrices éléments 3 et 5 de la politique de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (GEEW).

➤ Aspects culturels

Au Togo plus qu'ailleurs en Afrique de l'Ouest, le passé est intimement lié au présent. Les coutumes et les traditions sont partout vivaces à côté des religions importées (christianisme, islam...). Les croyances traditionnelles sont très présentes au Togo ;

La région est riche en trésors historiques et culturels tels que les peintures rupestres de Namoudjoga ou les grottes et greniers de Nano et Maproug. Ces sites ont été proposés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Elle est essentiellement peuplée de Moba-Gourma et de Tchokossi. Les Moba sont essentiellement des cultivateurs et des chasseurs.

Dans la zone du projet, la majorité de la population est musulmane. Elle est peuplée majoritairement par les Tchokossi, originaires de la Côte d'Ivoire et se sont installés dans la préfecture de l'Oti.

L'organisation sociale dans l'ensemble des villages et enclaves de la forêt classée de la Fosse aux Lions est presque la même. Chaque village est dirigé par un chef de village assisté de notables.

Des fêtes et des cérémonies ethniques innombrables rythment la vie et donnent lieu à des manifestations vivantes et colorées. La population de la zone est organisée en castes.

Les femmes ont un statut moins valorisant que les hommes. Elles subissent un traitement différencié dans la division du travail ; elles sont dans une grande majorité victime des disparités dans l'éducation et subissent des pratiques discriminatoires (mariage forcé, lévirat, etc.), pratiques qui ont une incidence non seulement sur leur santé mais aussi sur leur position dans la famille et dans la société.

1.3.2.2 Aspects écologiques et environnementaux

La région des savanes jouit d'un climat tropical de type soudanien avec une moyenne de pluie un peu plus de 1066 mm par an et une température moyenne de 34°C. Le paysage végétal devient encore plus sec et correspond à un climat tropical de plaine plus ou moins sec s'apparentant au domaine des savanes soudaniennes. Sur ses sols ferrugineux et hydromorphes les différentes formations végétales que l'on y rencontre sont entre autre les savanes arbustives, les marécages, les forêts galeries et les parcs agroforestiers.

La végétation de la région des savanes est principalement caractérisée par des espèces floristiques comme *Acacia dudgeoni*, *Acacia gourmaensis*, *Balanites aegyptiaca*, *Calotropis procera*, *Guiera senegalensis*, *Combretum nigricans*, *Cadabafari nosa* *Cymbopogon schoenanthus*. *Acacia gourmaensis*, *Entada pursaeta*, *Parkia biglobosa*, avec une strate graminéenne dominée par *Aristida adscencionis*, *Loudetia simplex* et *Andropogon spp*. La présence des épineux est le caractère le plus spécifique des savanes sèches arbustives de la zone soudanienne de plaine.

On note également dans cette région, par endroit, des parcs agroforestiers de *Parkia biglobosa*, de *Vitellaria paradoxa*, de *Adansonia digitata* et de *Borassus aethiopum*. Ces parcs sont le résultat de l'action humaine sur les formations savaniques. Outre ces parcs agroforestiers, on note des plantations d'*Azadirachta indica*, *senna siamea*, *Eucalyptus camaldulensis*, *Albizzia lebeck*, *Mangifera indica* ; etc.

La diversité faunique est caractérisée par des grands mammifères notamment : l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*), le buffle (*Syncerus caffer*), l'hypotrague, le bubale (*Alcelaphus buselaphus major*), et des petits herbivores tels que le guib harnaché, les primates représentés par les cynocéphales, les cercopithèques, les suidés (phacochères) et des rongeurs.

La faune aviaire sauvage est caractérisée par les oiseaux d'eau notamment les Jabiru du Sénégal, *Balearica pavonina* (grue couronnée), la cigogne noire. Plusieurs autres espèces appartenant aux ardeidae jusqu'aux limicoles ainsi que celles des savanes soudaniennes afro-tropicales sont signalées dans la zone.

Au rang des reptiles on note la présence du python de sebae (*Python sebae*), de tortue (*Trionyx sp*), du varan (*varanuss pp*), des viperidés, etc.

Mis à part les multiples bénéfices de ce projet pour les populations riveraines et l'administration forestière, des risques et impacts environnementaux et sociaux pourront surgir. Il s'agit entre autres de :

- L'érosion et l'inondation des sols, tant dans le périmètre de reboisement, du pâturage que par l'installation d'infrastructures, comme des pistes d'accès et la perte de la fertilité des sols;
- une altération du cycle hydrologique (avec par exemple des impacts négatifs sur le bilan hydrique ou des pertes de qualité des eaux causées par la dégradation et l'envasement des cours d'eau)
- une perte d'habitats d'espèces sauvages et un recul de la biodiversité ;
- la perturbation des modes de vie et d'organisation socio-économiques et culturels chez les populations riveraines;
- la possibilité d'une propagation de maladies d'ordre sanitaires ;
- et bien d'autres.

Ces risques et impacts seront pris en compte lors de l'évaluation stratégique des risques environnementaux et sociaux en début du projet, et cela permettra de prendre en compte tous les risques et impacts éventuels à travers la mise en œuvre du plan d'action de gestion environnementale et sociale.

1.4. Résultats attendus du projet

Les acquis escomptés à l'issue du projet sont :

- Les populations riveraines de la Forêt Classée de fosse aux lions participent à la gestion durable de la forêt à travers un comité mixte local comprenant les représentants des associations et des sous-comités maîtrisant des outils réglementaires;
- Les populations riveraines auront une meilleure connaissance des ressources de la forêt, participant ainsi à sa reconstitution, à sa sauvegarde et à sa valorisation à travers une utilisation rationnelle (bois énergie, beurre de karité, moutarde, miel...);
- Ces populations auront leurs capacités renforcées en productions agricoles et animales à travers la maîtrise des bonnes pratiques de gestion durable des terres (intensification de la production agricole sur de petites surfaces, création des espaces, de pâturage, de fourrage...).

Ces acquis à l'issue du projet, permettront aux femmes, aux jeunes et autres couches vulnérables d'exercer des activités génératrices de revenus pour améliorer leurs conditions de vie et ainsi lutter contre la pauvreté.

Notons que tous ces efforts aideront le pays à avancer vers les objectifs de gestion durable prônée par l'OIBT.

DEUXIEME PARTIE : ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET

2.1 Argumentaire

2.1.1 Montage institutionnel et questions organiques

L'exécution du projet concernera plusieurs parties prenantes dont les premiers bénéficiaires se trouvent être celles qui créeront le cadre institutionnel propice et réuniront tous les autres aspects organisationnels pour cette exécution. C'est encore une raison pour s'assurer qu'aucun maillon ne manque pour que ce projet soit une réussite.

L'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF), établissement public à caractère industriel et commercial, créé par décret n° 71-204 du 13 novembre 1971 et doté d'une autonomie administrative et financière sera la structure d'accueil du projet. Le Ministère de l'Environnement, du développement durable et de la protection de la nature (MERF) assurera la tutelle du projet. Un comité directeur sera mis en place au sein de l'ODEF pour valider les plans annuels de travail et assurer le suivi et l'évaluation du projet au niveau central.

Etant donné que les travaux portent sur les activités de terrain, la structure d'exécution sera basée dans la région des savanes à la Direction Régionale de l'ODEF à Mango située à environ 80 km de la zone du projet. Cette structure d'exécution du projet, se chargera du recrutement des consultants et des ONGs nécessaires à la mise en œuvre du projet, à la coordination de leurs actions, au suivi évaluation au niveau local et aux rapports périodiques des activités du projet.

Le Ministère de tutelle avec ses directions centrales, et les autres institutions disposant d'un potentiel technique seront une source incontournable d'expertise et d'appui en matière de formation ou renforcement de capacités prévues dans ce projet.

L'apport des autres institutions à la réalisation du projet revêt un caractère systémique. A cet effet, le projet pourra faire recours à d'autres institutions publiques et non gouvernementales de la région dans sa mise en œuvre à travers des contrats de prestation de service ou de sous-traitance.

2.1.2 Analyse des acteurs

La mise en œuvre du projet d'appui à la gestion durable de la forêt classée de la fosse aux lions dans la région des savanes au Togo se révèle être d'une importance capitale pour tous les acteurs identifiés ci-dessous. Etant donné que la survie de ces derniers est étroitement liée à l'existence de cette forêt, sa dégradation avancée impacte sérieusement sur leur bien-être. En effet, ces acteurs présentent plusieurs caractéristiques et sont affectés de diverses manières :

- L'ODEF qui gère la forêt classée de la fosse aux lions ne dispose pas suffisamment d'informations sur les données floristiques et fauniques et éprouve dès fois des difficultés pour avoir un consensus de délimitation de la forêt ;

- Les agriculteurs vivant à proximité de la forêt sont le plus souvent confrontés aux problèmes de terres cultivables (les femmes sont les plus exposées au problème d'accès aux terres), ce qui les amène à empiéter sur la forêt classée

- Les éleveurs ayant besoin de pâturage et de fourrage font paître leur troupeau à proximité et/ou à l'intérieur de cette aire protégée ;

- Vivant de la chasse et fournissant du gibier dans la région, les chasseurs de la zone du projet éprouvent de plus en plus de pénurie autant de gibiers que d'espace de chasse ;

- Dans leur collaboration avec les populations locales, les ONG manquent d'informations sur les outils de gestion durable des forêts et des données floristiques et fauniques et socioéconomiques pour planifier le développement communautaire durable de la zone ;

- Le lotissement et l'établissement des plans de terrains ruraux et urbains étant assurés par les géomètres, il s'avère nécessaire de mettre à leur disposition les données géo-référencées de la forêt classée pour le respect de ses limites par rapport aux domaines des particuliers.

- Chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale de l'aménagement du territoire, le ministère en charge de l'aménagement du territoire a besoin des informations sur les modifications du domaine forestier permanent de l'Etat afin de les prendre en compte dans le plan directeur d'aménagement de la région.

- Assurant la diffusion de l'information auprès de la population les médias ne disposent pas souvent des informations sur les outils de gestion durable des forêts.

- Etant les représentants des populations locales à l'assemblée nationale, les parlementaires sont souvent appelés à promouvoir un développement communautaire intégré et à entretenir une communication juste dans le cadre de la sensibilisation des populations.

De par ces différentes préoccupations des acteurs identifiés ci-dessus, il a été nécessaire de trouver des solutions idoines qui leur conviennent tous autour de ce patrimoine forestier commun de la région. A cet effet, plusieurs réunions de concertation entre la direction régionale de l'ODEF savanes et ces acteurs ont eu lieu au cours de l'année 2018. L'ensemble des acteurs sont convenus des actions à entreprendre telles que :

- Mettre en place des plantations à objectif énergie ;
- Promouvoir des activités génératrices de revenus à travers l'apiculture, la fabrication du beurre de karité et de la moutarde ;
- Produire les données sur la flore et la faune de la forêt classée ;
- Vulgariser la réglementation forestière ;
- Former les acteurs sur les bonnes pratiques d'utilisation des terres ;
- Identifier et matérialiser les limites de la forêt ;
- Créer les espaces de pâturage et de fourrage ;
- Mettre en place et opérationnaliser un cadre de concertation sur la gestion participative de la forêt ;
- Former les acteurs sur les outils de gestion durable des forêts.

L'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) qui voit ainsi son plan d'action stratégique 2013-2018 mis en œuvre aidant ainsi les pays membres à atteindre ses objectifs. C'est le principal bailleur de ce projet grâce auquel cette organisation inscrira pour le Togo, en tant que son pays membre, un projet de développement, particulièrement celui accordant à la fois la sauvegarde du patrimoine forestier et le bien-être des populations locales.

Tableau 1 : Analyse des acteurs

Groupe d'acteurs	Caractéristiques	problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
Acteurs primaires				
ODEF	Gestionnaire de la forêt classée de la fosse aux lions	-Manque d'information sur les données floristique et faunique -insuffisance de consensus sur la gestion et les limites de la forêt -Besoins de restauration de la forêt classée,	Maitrise des outils de gestion durable des forêts	- Premier bénéficiaire, - Participation à l'exécution de toutes les activités du projet
Agriculteurs	Cultivent sur les terres à proximité et à l'intérieur de la forêt classée	Besoin des terres cultivables	- maitrisent de quelques limites de la forêt - détiennent les savoirs faires endogènes de leurs terroirs	-Contribution à l'identification des limites de la forêt - Collaboration dans la mise en œuvre du projet, - Facilitation des sensibilisations et formations prévues par le projet
Eleveurs	Font paître les troupeaux à proximité et à l'intérieur de la forêt classée Fournissent des produits carnés	- Besoin de fourrage - Besoin d'espace pour le pâturage	-Techniques de mise à feu précoce - détiennent des connaissances en ethnobotanique	Participation à l'étude floristique et faunique
Chasseurs	- Vivent de la chasse	- Besoin	- maitrisent	- Collaboration dans

	- Fournissent du gibier	d'espèce de chasse - Besoins d'abondance de diversité faunique	l'occupation du terroir - Détiennent les connaissances de la biodiversité	le zonage de la forêt - Participation à l'étude floristique et faunique
Acteurs secondaires				
ONG	Travaillent dans le domaine du développement communautaire -collaborent avec la population locale	-Besoins des outils de gestion durable des forêts - Besoin de données floristique et faunique	Expérience de travail avec les populations, Peut aider le projet lors des sensibilisations	Peuvent sous-traiter et coopérer avec le projet
Les géomètres	Lotissent et établissement des plans de terrains ruraux et urbains	- Besoin de connaître les limites de la forêt	Maitrisent les techniques et procédure de délimitation et de bornage	Participation à la reconnaissance des limites de la forêt
Le ministère en charge de l'aménagement du territoire	Elabore et met en œuvre la politique nationale de l'aménagement du territoire	Besoin des informations sur les modifications du domaine forestier permanent de l'Etat	-Dispose des plans directeurs nationaux, régionaux, préfectoraux de l'aménagement du territoire	Collaboration dans la mise en œuvre du projet (délimitation et bornage)
ACTEURS TERTIAIRES				
Les médias	Diffusent des informations auprès de la population	Manque d'information sur les outils de gestion durable des forêts	Disposent des compétences pour l'animation et la sensibilisation des communautés locales	Participation à la sensibilisation et à la diffusion des informations sur la gestion durable des forêts
Les parlementaires	- Représentent les populations locales au sein du parlement - Votent les lois de la république et interpellent le gouvernement sur des questions relatives à la gestion des forêts	Besoin d'information liée à la gestion des forêts de leur localité	- Sont des leaders d'opinion	Contribueront à mobiliser la population pour participer aux activités du projet

2.1.3 Analyse des problèmes

La forêt classée de la fosse aux lions est l'une des aires protégées qui connaissent depuis les années 1990 de sérieux problèmes ayant pour origine la non implication effective des populations dans leur gestion.

Actuellement, on estime à 198 hectares sur 1650 hectares la superficie couverte par les formations forestières dans la fosse aux lions grâce aux actions de l'ODEF. Cette dégradation de l'écosystème forestier de la fosse aux lions constitue une menace importante aux moyens de subsistance des communautés riveraines qui dépendent essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. Ceci a pour corollaire les incendies criminels de la forêt, les coupes frauduleuses et anarchiques dans la forêt, l'empiétement sur les périmètres de reboisement et même les domaines reboisés. Si rien n'est fait pour établir la collaboration entre ces populations riveraines et l'ODEF, les écosystèmes déjà dégradés risquent d'être davantage dégradés irrémédiablement dans quelques années. Les conséquences de cette situation seront catastrophiques pour la forêt et même pour les populations riveraines elles-mêmes.

Le présent projet permettra donc d'amorcer, dans un premier temps, la mise en place d'un cadre de concertation permanent qui permettra de signer et de mettre en œuvre des accords entre les populations et l'ODEF, puis d'organiser et appuyer les différentes structures de gestion de cette forêt tout en créant les emplois locaux et les AGR pour augmenter leurs revenus annuels. Il sera également question d'augmenter la couverture végétale de cette forêt par des actions de reboisement et de mise en défens. Ceci permettra de gagner la confiance de ces populations et de réduire leur pression sur la forêt afin de rendre durable la gestion de ladite forêt.

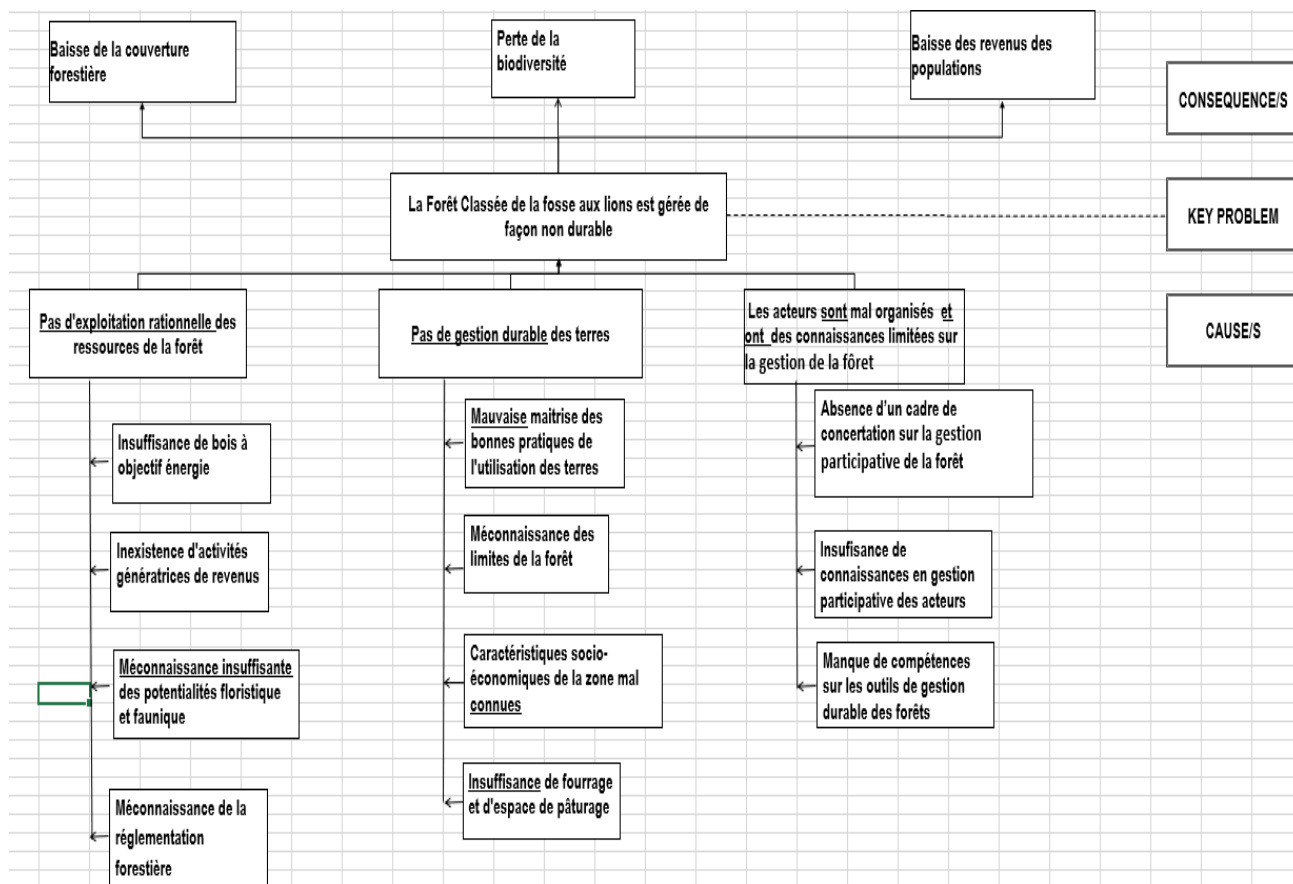


Figure 2 : Arbre à problèmes du projet.

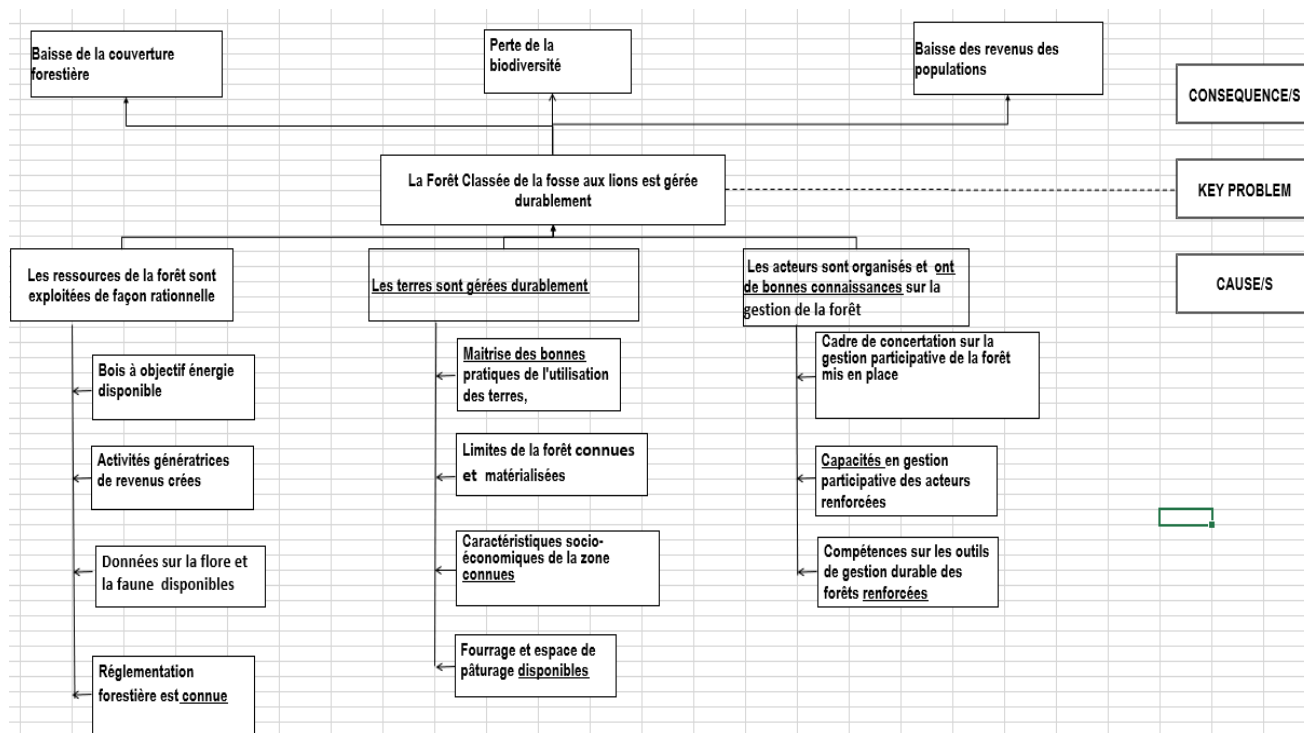


Figure 3 : Arbre à Objectifs du projet.

2.2 OBJECTIFS

2.2.1 Objectif de développement et indicateurs d'impacts

Le projet vise globalement l'amélioration des conditions de vies de la population de la préfecture de Tône et de Tandjoaré par la gestion durable de la forêt classée de la fosse aux lions.

Les indicateurs d'impact sont :

- 1) En 2040, la couverture forestière est augmentée d'au moins 20% ;
- 2) La biodiversité est restaurée de 50% au moins ;
- 3) 70% de la population ont amélioré leur revenu annuel de 50%.

2.2.2 Objectif(s) spécifique(s) et indicateurs de résultats

Ce projet vise à gérer durablement la forêt classée de la fosse aux lions afin d'améliorer les conditions et le cadre de vie des populations locales.

A l'issue de ce projet, les plantations à objectif bois-énergie sont mises en place pour satisfaire les besoins des populations riveraines en bois de chauffe, les activités génératrices de revenus sont créés pour améliorer le revenu annuel des ménages, un cadre de collaboration est mis en place et opérationnel pour impliquer davantage les populations riveraines dans la gestion de la forêt, les bonnes pratiques de l'utilisation des terres sont maîtrisées par les acteurs et les pratiquent en vue de leur sédentarisation, les outils de gestion durable des forêts sont connus par l'ensemble des acteurs et les espaces de pâturage et de fourrage sont disponibles pour des populations vivant aux alentours de cette forêt et ceci permettra de lutter efficacement contre l'extrême pauvreté qui sévit dans cette région septentrionale du Togo.

A l'issue de trois (03) ans de projet, les indicateurs de résultats sont :

- 100 hectares de plantations à objectif bois énergie sont mis en place ;
- 60 femmes issues de 06 groupements sont formées et équipées pour la production de beurres de karité et de la moutarde ;
- 40 ruches sont installées dans 08 villages riverains de la forêt classée ;
- les inventaires floristiques et fauniques sont réalisés ;
- 90% des populations riveraines dont 50% de femmes sont sensibilisées sur la réglementation forestière en vigueur ;
- 150 exemplaires du code forestier et 150 exemplaires de la loi cadre sur l'environnement sont distribués ;

- 300 agriculteurs et éleveurs des villages riverains dont 100 femmes ont des connaissances sur les bonnes pratiques d'utilisation des terres, les pratiquent et les diffusent ;
- 50 bornes géantes sont implantées et les cartes élaborées ;
- Les données socioéconomiques sont disponibles ;
- 50 hectares d'espaces de pâtures et de fourrages sont créés ;
- 01 comité mixte local de gestion de la forêt comprenant les représentantes des associations féminines est mis en place et 08 sous-comités sont créés et opérationnels ;
- 50 acteurs dont 25 femmes sont formés en gestion participative ;
- 50 % des acteurs dont la moitié féminine sont formés et maîtrisent les outils de gestion durable des forêts.

2.1.4 Grille du cadre logique

Eléments de programmes	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
Objectif de développement : Amélioration des conditions de vies de la population de la préfecture de Tône et de Tandjouaré par la gestion durable de la forêt de la fosse aux lions	1) En 2025, la couverture forestière est augmentée d'au moins 10%	Rapports annuels de reboisement du MERF	Stabilité socio politique
	2) La biodiversité est restaurée de 50% au moins	Rapport des inventaires forestiers nationaux	
	3) 70% de la population ont amélioré leur revenu annuel de 50%	Rapports d'enquêtes QUIBB	
Objectif spécifique : La Forêt Classée de la fosse aux lions est gérée durablement	A la fin du projet:	Rapport d'achèvement et de suivi du projet	Adhésion effective et collaboration des acteurs; Stabilité politique
	le rendement moyen de la production agro-pastorale est augmenté de 5%		
	Plus de 90% des acteurs collaborent		
	A la fin de la 3ème année, le couvert forestier de la fosse aux lions est augmenté de 6% au moins,		
Produit 1: Les ressources de la forêt sont exploitées de façon rationnelle	A la fin du projet 100 hectares de plantations à objectif bois énergie mis en place	Rapport d'achèvement du projet et visite de terrain	Adhésion effective des populations aux AGR
	60 femmes issues de 06 groupements formées et équipées pour la production de beurres de karité et de la moutarde	Rapport de formation et visite de terrain	
	40 ruches sont installées dans 08 villages riverains de la forêt classée	Rapport d'activité et visite de terrain	
	Inventaires floristiques et fauniques	Rapport d'inventaire	
	90% des populations riveraines dont 50% de femmes sont sensibilisées sur la réglementation forestière en vigueur	Procès-verbaux (PV) de réunions	

Eléments de programmes	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
	150 exemplaires du code forestier et 150 exemplaires de la loi cadre sur l'environnement sont distribués	PV de réception	
Produit 2: <u>Les terres sont gérées durablement</u>	300 agriculteurs et éleveurs des villages riverains maîtrisent les bonnes pratiques d'utilisation des terres, les pratiquent et les diffusent	Rapports d'ateliers de formation et enquête de terrain	Mobilisation de la population; Régularité saisonnière
	50 bornes géantes implantées et cartes élaborées	Rapports des travaux et visite de terrain	
	Données socioéconomiques disponibles	Rapports des études	
	50 hectares d'espaces de pâtures et de fourrages disponibles	Rapport d'activité et visite de terrain	
Produit 3: <u>Les acteurs sont organisés et ont de bonnes connaissances sur la gestion de la forêt</u>	01 comité mixte local de gestion de la forêt et 08 sous-comités sont créés et opérationnels	Procès-verbaux de réunions, statuts et règlements intérieur, rapports d'études du consultant juriste forestier	Toutes les parties prenantes collaborent
	50 acteurs sont formés en gestion participative	Rapports de formation et enquêtes sur le terrain	
	50 acteurs dont la moitié féminine sont formés et maîtrisent les outils de gestion durable des forêts	Rapports de formation et enquêtes sur le terrain	

TROISIEME PARTIE : DESCRIPTIF DES INTERVENTIONS DU PROJET

3.1. PRODUITS ET ACTIVITES

3.1.1. Produits

Les produits attendus à la suite de la mise en œuvre des deux phases du projet sont :

Produit 1 :

Les ressources de la forêt sont exploitées de façon rationnelle.

Produit 2 :

Les terres sont gérées durablement

Produit 3 :

Les acteurs sont organisés et ont de bonnes connaissances sur la gestion de la forêt

3.1.2. Activités

Pour atteindre les produits attendus du projet, les activités ci-après sont réalisées en deux phases :

PHASE I

Activité 1.3 : Produire les données sur la flore et la faune

Activité 2.1 : Former les acteurs sur les bonnes pratiques d'utilisation des terres

Activité 2.2 : Identifier et matérialiser les limites et occupations du sol de la forêt

Activité 2.3 : Réaliser des études socio-économiques de la zone

Activité 3.1 : Mettre en place et opérationnaliser un cadre de concertation sur la gestion participative de la forêt

Activité 3.3 : Former les acteurs sur les outils de gestion durable des forêts.

PHASE II

Activité 1.1 : Créer 100 ha de plantation à objectif bois énergie

Activité 1.2 : Promouvoir des activités génératrices de revenus à travers l'apiculture, la fabrication du beurre de karité et de la moutarde

Activité 1.4 : Vulgariser la réglementation forestière

Activité 2.4 : Créer 50 ha d'espaces de pâturage et de fourrage

Activité 3.2 : Renforcer les capacités en gestion participative des acteurs

3.2. DEMARCHES ET METHODES DE MISE EN OEUVRE

Sur le plan administratif, l'ODEF est représenté dans les cinq (05) régions administratives du pays. Chaque région est subdivisée en secteurs et sous-secteurs d'activités, tous placés sous la supervision d'une direction régionale de l'ODEF (DRODEF). La Direction Régionale des Savanes ODEF sera considérée comme un point focal pour la mise en œuvre de toutes les activités du projet dans la zone de la forêt de la fosse aux lions. Elle sera appuyée par la direction régionale et des directions préfectorales de l'environnement et des ressources forestières (DRERF) qui est une des structures décentralisées du MERF.

L'ensemble des activités des deux phases prévues sera conduit dans un cadre de partenariat entre l'administration forestière et les communautés riveraines de la forêt. Ceci répondra au Principe 8 des Directives

OIBT à travers les actions recommandées 24 « *Identifier tous les acteurs locaux et faciliter les concertations dans les décisions et la planification à l'échelle du terroir* » et 25 « *Créer des perspectives de transfert de responsabilités en faveur de tous les acteurs économiques locaux dépendant de la forêt* ».

Au cours de la mise en œuvre de la première phase, il est souhaitable que le financement de la deuxième phase soit négocié avec l'OIBT afin qu'il soit effectif avant la fin de cette phase pour permettre la continuité des actions entreprises.

Les tâches à exécuter au cours du projet concernent :

- Mise à disposition par la coordination nationale de plants à objectif bois énergie pour être reboisés par la population riveraine afin de créer leurs propres plantations à objectif bois énergie ;
- Recrutement d'un consultant national en apiculture et un consultant national en agroalimentaire pour former et équiper des groupements de femmes pour la production de beurre de karité et de la moutarde afin de leur permettre d'augmenter leurs revenus annuels des ménages,
- Recrutement d'un consultant national en flore et faune pour la réalisation des inventaires floristiques et fauniques afin de connaître les potentialités floristiques et fauniques de la forêt en vue d'un éventuel zonage de cette forêt ;
- Recrutement d'une ONG spécialisée en communication pour vulgariser et sensibiliser les populations riveraines sur la réglementation forestière en vigueur ;
- Recrutement d'un ONG en développement communautaire pour former les acteurs sur les bonnes pratiques d'utilisation des terres ;
- Recrutement d'un consultant en socio-économie pour réaliser les études socioéconomiques de la zone ;
- Recrutement d'un bureau d'étude en cartographie et génie rural pour identifier et matérialiser les limites et élaborer les cartes d'occupation du sol de la forêt ;
- Les études du bureau d'étude vont aussi permettre la délimitation et la création de 50 ha d'espaces de pâturage et de fourrage ;
- Recrutement d'un consultant juriste en gestion participative pour mettre en place et opérationnaliser un cadre de concertation sur la gestion participative de la forêt ;
- Recrutement d'un consultant en aménagement forestier pour former les acteurs sur les outils de gestion durable des forêts et leur renforcement de capacités en gestion participative des forêts ;

Ce projet prendra en compte l'approche genre à travers la prévision et la mise en œuvre des activités telles que la promotion des activités génératrices de revenus (production du beurre de karité et de la moutarde), renforcement des capacités des acteurs (maîtrise des bonnes pratiques d'utilisation des terres), dans la mise en place des plantations à objectif bois énergie, dans la création et l'opérationnalisation des comités mixtes locaux et la vulgarisation et la sensibilisation des acteurs en réglementation forestière.

La mise en œuvre de ces activités de création de plantations sera précédée par une évaluation sommaire des risques environnementaux et sociaux dont les charges sont intégrées dans les coûts de reboisement.

3-3 Plans des travaux
Plan de travail de la phase I

Produits et activités	Partenaire responsable	ANNEE 1												ANNEE 2					
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6
Produit 1: Les ressources de la forêt sont exploitées de façon rationnelle																			
1.3. Produire les données sur la flore et la faune	CN+Consultant National en flore et faune																		
Produit 2: Les terres sont gérées durablement																			
2.1 Former les acteurs sur les bonnes pratiques d'utilisation des terres	CN + ONG en développement communautaire																		
2.2. Identifier et matérialiser les limites et occupations du sol de la forêt	CN + Bureau d'étude en cartographie et génie rural																		
2.3. Réaliser des études socio-économiques de la zone	CN + Consultant en socio-économie																		
Produit 3: Les acteurs organisés avec de bonnes connaissances sur la gestion de la forêt																			
3.1. Mettre en place et opérationnaliser un cadre de concertation sur la gestion participative de la forêt	CN + Consultant juriste en gestion participative																		
3.2. Renforcer les capacités en gestion participative des acteurs	CN + Consultant Aménagiste forestier																		
3.3. Former les acteurs sur les outils de gestion durable des forêts	CN + Consultant Aménagiste forestier																		

CN: Coordination Nationale

ONG: Organisation Non Gouvernementale

Plan de travail de la phase II

Produits et activités	Partenaire responsable	ANNEE 1												ANNEE 2					
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6
Produit 1: Les ressources de la forêt sont exploitées de façon rationnelle																			
1.1. Créer 100 ha de plantation à objectif bois énergie	CN																		
1.2. Promouvoir des activités génératrices de revenus à travers l'apiculture, la fabrication du beurre de karité et de la moutarde	CN+Consultant National en apiculture+ Consultant National en agroalimentaire																		
1.4. Vulgariser la réglementation forestière	CN+ONG en communication																		
Produit 2: Les terres sont gérées durablement																			
2.4. Créer 50 ha d'espaces de pâturage et de fourrage	CN																		
Produit 3: Les acteurs organisés avec de bonnes connaissances sur la gestion de la forêt																			
3.1. Mettre en place et opérationnaliser un cadre de concertation sur la gestion participative de la forêt	CN + Consultant juriste en gestion participative																		
3.2. Renforcer les capacités en gestion participative des acteurs	CN + Consultant Aménagiste forestier																		
3.3. Former les acteurs sur les outils de gestion durable des forêts	CN + Consultant Aménagiste forestier																		

CN: Coordination Nationale

ONG: Organisation Non Gouvernementale

3.4. BUDGET

Le budget du projet est présenté par phase de mise en œuvre.

3.4 1.BUDGET DE LA PHASE I

3.4.1.1 Grille budgétaire principale

PRODUITS / ACTIVITES	DESCRIPTION	Rubrique budgétaire	Quantité		Unités	Coût unitaire \$US	Coût total \$US	OIBT		TOGO	
			An 1	An 2				An 1	An 2	An 1	An 2
Produit 1:	Les ressources de la forêt sont exploitées de façon rationnelle										
Activité 1.3	Produire les données sur la flore et la faune										
	Coordonnateur National	11.1	1	1	hm	987	2 960	533	267	1 440	720
	Assistant Administratif et financier	12.1	1	1	hm	712	2 136	400	200	1 024	512
	Secrétaire-comptable	12.2	1	1	hm	533	1 600	1 067	533		
	Chauffeur	12.3	1	1	hm	400	1 200	800	400		
	Consultant National en flore et faune	13.3	1			9 000	9 000	9 000	0		
	Indemnité comité d'appui	31.1	10	10	hm	20	600	300	300		
	Indemnités de mission	31.2	10	10		38	1 125	450	675		
	GPS	44.2					2 100			2 100	
	Compas forestier	44.2					400			400	
Total 1.3							21 121	12 550	2 375	4 964	1 232
Produit 2	Les terres sont gérées durablement										
Activité 2.1	Former les acteurs sur les bonnes pratiques d'utilisation des terres										
	Coordonnateur National	11.1	2	2	hm	720	2 878	1 919	959	0	0
	Assistant Administratif et financier	12.1	1	1	hm	239	3 198	319	159	1 813	907
	Secrétaire-comptable	12.2	1	1	hm	1 439	2 878	1 919	959		
	Chauffeur	12.3	1	1	hm	239	478	319	159		
	Ateliers de formation	15.2	1	1		3 000	6 000	3 000	3 000		
	ONG en développement communautaire	22	7	7		563	7 875	3 938	3 938		
	Indemnité comité d'appui	31.1	10	10	hm	45	900	450	450		
	Indemnités de mission	31.2	10	10		90	1 800	900	900		
Total 2.1							26 007	12 762	10 525	1 813	907
Activité 2.2	Identifier et matérialiser les limites et occupations du sol de la forêt										
	Coordonnateur National	11.1	1	1	hm	987	2 960	533	267	1 440	720
	Assistant Administratif et financier	12.1	1	1	hm	712	2 136	400	200	1 024	512

PRODUITS / ACTIVITES	DESCRIPTION	Rubrique budgétaire	Quantité		Unités	Coût unitaire \$US	Coût total \$US	OIBT		TOGO	
			An 1	An 2				An 1	An 2	An 1	An 2
	Secrétaire-comptable	12.2	1	1	hm	533	1 600	1 067	533		
	Chauffeur	12.3	1	1	hm	400	1 200	800	400		
	Indemnité comité d'appui	31.1	10	10	hm	20	600	300	300		
	Indemnités de mission	31.2	10	10		38	1 125	450	675		
	Bureau d'étude en cartographie et génie rural	25		10	jours	700	7 000		7 000		
							0				
Total 2.2							16 621	3 550	9 375	2 464	1 232
Activité 2.3	Réaliser des études socio-économiques de la zone										
	Coordonnateur National	11.1	1	1	hm	987	2 960	533	267	1 440	720
	Assistant Administratif et financier	12.1	1	1	hm	712	2 136	400	200	1 024	512
	Secrétaire-comptable	12.2	1	1	hm	533	1 600	1 067	533		
	Chauffeur	12.3	1	1	hm	400	1 200	800	400		
	Consultant en socio-économie	13.4	1	1		3 000	9 000	4 500	4 500		
	Indemnité comité d'appui	31.1	10	10	hm	20	600	300	300		
	Indemnités de mission	31.2	10	10		38	1 125	450	675		
Total 2.3							18 621	8 050	6 875	2 464	1 232
Produit 3	Les acteurs sont organisés et ont de bonnes connaissances sur la gestion de la forêt										
Activité 3.1	Mettre en place et opérationnaliser un cadre de concertation sur la gestion participative de la forêt										
	Coordonnateur National	11.1	1	1	hm	987	2 960	533	267	1 440	720
	Assistant Administratif et financier	12.1	1	1	hm	712	2 136	400	200	1 024	512
	Secrétaire-comptable	12.2	1	1	hm	533	1 600	1 067	533		
	Chauffeur	12.3	1	1	hm	400	1 200	800	400		
	Consultant juriste en gestion participative	13.5	1	1		4 000	8 000	4 000	4 000		
	Indemnité comité d'appui	31.1	10	10	hm	200	6 000	3 000	3 000		
	Indemnités de mission	31.2	10	10		38	1 125	450	675		
	Frais de transport locaux	33	10	10		20	600	300	300		
							0				
Total 3.1							23 621	10 550	9 375	2 464	1 232
Activité 3.3	Former les acteurs sur les outils de gestion durable des forêts										
	Coordonnateur National	11.1	1	1	hm	987	2 960	533	267	1 440	720

PRODUITS / ACTIVITES	DESCRIPTION	Rubrique budgétaire	Quantité		Unités	Coût unitaire \$US	Coût total \$US	OIBT		TOGO	
			An 1	An 2				An 1	An 2	An 1	An 2
	Assistant Administratif et financier	12.1	1	1	hm	712	2 136	400	200	1 024	512
	Secrétaire-comptable	12.2	1	1	hm	533	1 600	1 067	533		
	Chauffeur	12.3	1	1	hm	400	1 200	800	400		
	Indemnité comité d'appui	31.1	10	10	hm	20	600	300	300		
	Indemnités de mission	31.2	10	10		38	1 125	450	675		
							0				
Total 3.3							9 621	3 550	2 375	2 464	1 232
Sous-total lié aux activités							115 612	51 012	40 900	16 633	7 067
Dépenses non liées aux activités											
	Voiture 4x4	43.1	1			43 100	43 100	43 100	0		
	Motos	43.2	1	1		3 100	6 200	1 200	5 000		
	Carburant et lubrifiant	51	1 540	5 315	litres	1	10 400	5 200	5 200		
	Réparation et pièces de rechange	52	12	12	mois	33	1 200	600	600		
	Frais tél, internet et électricité	53	12	6	mois	96	2 880	0	0	1 440	1 440
	Fournitures de bureau	54	12	6	mois	88	2 640	0	0	1 320	1 320
	Assurance voiture et motos	55	1	1	voiture	200	600	300	300		
	Achat d'ordinateurs portables	44.1	2	-	u		1 500	1 500			
	Achat d'imprimante	44.1	2	-	u		1 600	1 600			
	Videoprojecteur	44.1	1			1 000	1 000	1 000			
	Appareil photo	44.1	1			800	800	800			
	Dépenses diverses	61	Forfait	Forfait			5 259	2 630	2 630		
	Imprévues	63	Forfait	Forfait			1 200			600	600
	Audit	62	1	1	u	1 667	5 000	0	5 000		
							0				
Sous-total non lié aux activités							83 379	57 930	18 730	3 360	3 360
	TOTAL GENERAL						198 991	108 942	59 629	19 993	10 427

3.4.1.2 Budget récapitulatif par rubrique

Rubriques budgétaires		Input	Côût unitaire	TOTAL	Année 1	Année 2
10	Personnel du projet					
	11. Experts nationaux (long terme)		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	11.1. Coordonnateur National	18	\$ 982,11	\$ 17 678,00	\$ 11 785,33	\$ 5 892,67
	12. Autres personnels			\$ -	\$ -	\$ -
	12.1. Assistant Administratif et financier	18	\$ 771,00	\$ 13 878,00	\$ 9 252,00	\$ 4 626,00
	12.2. Secrétaire-comptable	18	\$ 604,33	\$ 10 878,00	\$ 7 252,00	\$ 3 626,00
	12.3. Chauffeur	18	\$ 359,89	\$ 6 478,00	\$ 4 318,67	\$ 2 159,33
	13.3. Consultant National en flore et faune	45	\$ 200,00	\$ 9 000,00	\$ 9 000,00	\$ -
	13.4. Consultant en socio-économie	45	\$ 200,00	\$ 9 000,00	\$ 4 500,00	\$ 4 500,00
	13.5. Consultant juriste en gestion participative	40	\$ 200,00	\$ 8 000,00	\$ 4 000,00	\$ 4 000,00
	15.2. Ateliers de formation	-		\$ 6 000,00	\$ 3 000,00	\$ 3 000,00
	19. Total rubrique			\$ 80 912,00	\$ 53 108,00	\$ 27 804,00
20	Sous-traitance					
	22. ONG en développement communautaire		\$ 250,00	\$ -	\$ 3 937,50	\$ 3 937,50
	25. Bureau d'étude en cartographie et génie rural	50	\$ 140,00	\$ 7 000,00	\$ -	\$ 7 000,00
	29. Total rubrique		\$ -	\$ 14 875,00	\$ 3 937,50	\$ 10 937,50
30	Déplacements					
	31. Allocation de séjour		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	31.1. Indemnité comité d'appui	18	\$ 516,67	\$ 9 300,00	\$ 4 650,00	\$ 4 650,00
	31.2. Indemnités de mission	18	\$ 412,50	\$ 7 425,00	\$ 3 150,00	\$ 4 275,00
	32. Voyage dans un pays voisin			\$ -		
	33. Frais de transport locaux	18	\$ 33,33	\$ 600,00	\$ 300,00	\$ 300,00
	39. Total rubrique		\$ -	\$ 17 325,00	\$ 8 100,00	\$ 9 225,00
40	Biens d'équipement					
	43. Véhicules				\$ -	\$ -
	43.1. Voiture 4x4	1	\$ 43 100,00	\$ 43 100,00	\$ 43 100,00	\$ -
	43.2. Motos	2	\$ 3 100,00	\$ 6 200,00	\$ 1 200,00	\$ 5 000,00
	44. Biens d'équipement			\$ -	\$ -	\$ -
	44.1. Ordinateurs et accessoires			\$ -	\$ -	\$ -
	Ordinateurs portables	2	\$ 750,00	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ -
	Imprimantes	2	\$ 800,00	\$ 1 600,00	\$ 1 600,00	\$ -
	Vidéo projecteur	1	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ -
	Appareil photo-camera	1	\$ 800,00	\$ 800,00	\$ 800,00	\$ -
	44.2. Equipements forestiers			\$ -	\$ -	\$ -
	GPS	3	\$ 700,00	\$ 2 100,00	\$ 2 100,00	\$ -
	Compas forestier	2	\$ 200,00	\$ 400,00	\$ 400,00	\$ -
	49. Total rubrique			\$ 56 700,00	\$ 51 700,00	\$ 5 000,00
50	Biens de consommation					
	51. Carburant et lubrifiant	10 000	\$ 1,04	\$ 10 400,00	\$ 5 200,00	\$ 5 200,00
	52. Réparation et Pièces de rechange	18	\$ 66,67	\$ 1 200,00	\$ 600,00	\$ 600,00
	53. Frais de tél, fax, internet et électricité	18	\$ 160,00	\$ 2 880,00	\$ 1 440,00	\$ 1 440,00
	54. Fournitures de bureau	18	\$ 146,67	\$ 2 640,00	\$ 1 320,00	\$ 1 320,00
	55. Assurances voiture et motos	6	\$ 100,00	\$ 600,00	\$ 300,00	\$ 300,00
	59. Total rubrique		\$ -	\$ 17 720,00	\$ 8 860,00	\$ 8 860,00
60	Divers					
	61. Dépenses diverses	18	\$ 150,00	\$ 5 259,00	\$ 2 630	\$ 2 630
	62. Audit	3	\$ 1 666,67	\$ 5 000,00	\$ -	\$ 5 000,00
	63. Imprévus	18	\$ -	\$ 1 200,00	\$ 600,00	\$ 600,00
	69. Total rubrique	-	\$ -	\$ 11 459,00	\$ 3 229,50	\$ 8 229,50
	Total partiel			\$198 991,00	\$128 935,00	\$ 70 056,00
70	Frais de gestion locaux					
	71. Frais de gestion de l'agence d'exécution 15%			\$ 29 848,65		
	79. Total rubrique			\$ 29 848,65	\$ -	\$ -
80	Suivi et administration du projet					
	81. Suivi et examen OIBT			\$ 10 000,00	\$ 5 000,00	\$ 5 000,00
	82. Frais d'évaluation OIBT à mi-parcours, final et ex-post			\$ -	\$ -	\$ -
	83. Frais OIBT d'appui aux programmes (12% sur les postes 10 à 82 ci-dessus)			\$ 21 429		
	84. Frais de suivi bailleurs de fonds			\$ -		
	89. Total rubrique			\$ 31 428,52	\$ 5 000,00	\$ 5 000,00
100	TOTAL GÉNÉRAL			\$260 268,17		
	1 \$ US = 500 FCFA					

3.4.1.3 Part budgétaire OIBT par rubrique

Rubriques budgétaires		Input	Côût unitaire	TOTAL	Année 1	Année 2	Année 3
10	Personnel du projet						
	11. Experts nationaux (long terme)			\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	11.1. Coordonnateur National	18	\$ 382,11	\$ 6 878,00	\$ 4 585,33	\$ 2 292,67	\$ -
	12. Autres personnels			\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	12.1. Assistant Administratif et financier	18	\$ 193,22	\$ 3 478,00	\$ 2 318,67	\$ 1 159,33	\$ -
	12.2. Secrétaire-comptable	18	\$ 604,33	\$ 10 878,00	\$ 7 252,00	\$ 3 626,00	\$ -
	12.3. Chauffeur	18	\$ 359,89	\$ 6 478,00	\$ 4 318,67	\$ 2 159,33	\$ -
	13.3. Consultant National en flore et faune	45	\$ 200,00	\$ 9 000,00	\$ 9 000,00	\$ -	\$ -
	13.4. Consultant en socio-économie	45	\$ 200,00	\$ 9 000,00	\$ 4 500,00	\$ 4 500,00	\$ -
	13.5. Consultant juriste en gestion participative	40	\$ 200,00	\$ 8 000,00	\$ 4 000,00	\$ 4 000,00	\$ -
	15.2. Ateliers de formation	5	\$ 3 000,00	\$ 6 000,00	\$ 3 000,00	\$ 3 000,00	\$ -
	19. Total rubrique			\$ 59 712,00	\$ 38 974,67	\$ 20 737,33	\$ -
20	Sous-traitance			\$ -			
	22. ONG en développement communautaire	45	\$ 250,00	\$ 7 875,00	\$ 3 937,50	\$ 3 937,50	\$ -
	25. Bureau d'étude en cartographie et génie rural	50	\$ 200,00	\$ 7 000,00	\$ -	\$ 7 000,00	\$ -
	29. Total rubrique		\$ -	\$ 14 875,00	\$ 3 937,50	\$ 10 937,50	\$ -
30	Déplacements			\$ -			
	31. Allocation de séjour		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	31.1. Indemnité comité d'appui	18	\$ 516,67	\$ 9 300,00	\$ 4 650,00	\$ 4 650,00	\$ -
	31.2 Indemnités de mission	18	\$ 412,50	\$ 7 425,00	\$ 3 150,00	\$ 4 275,00	\$ -
	33. Frais de transport locaux	18	\$ 33,33	\$ 600,00	\$ 300,00	\$ 300,00	\$ -
	39. Total rubrique		\$ -	\$ 17 325,00	\$ 8 100,00	\$ 9 225,00	\$ -
40	Biens d'équipement			\$ -			
	43. Véhicules		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	43.1. Voiture 4x4	1	\$ 40 000,00	\$ 43 100,00	\$ 43 100,00	\$ -	\$ -
	43.2. Motos	2	\$ 3 100,00	\$ 6 200,00	\$ 1 200,00	\$ 5 000,00	\$ -
	44. Biens d'équipement			\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	44.1. Ordinateurs et accessoires			\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	Ordinateurs portables	2	\$ 750,00	\$ 1 500,00	\$ 1 500,00	\$ -	\$ -
	Imprimantes	2	\$ 800,00	\$ 1 600,00	\$ 1 600,00	\$ -	\$ -
	Vidéoprojecteur	1	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ -	\$ -
	Appareil photo-camera	1	\$ 800,00	\$ 800,00	\$ 800,00	\$ -	\$ -
	44.2. Equipements forestiers			\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	49. Total rubrique			\$ 54 200,00	\$ 49 200,00	\$ 5 000,00	\$ -
50	Biens de consommation			\$ -			
	51. Carburant et lubrifiant	10 000	\$ 1,20	\$ 10 400,00	\$ 5 200,00	\$ 5 200,00	\$ -
	52. Réparation et Pièces de rechange	18	\$ 66,67	\$ 1 200,00	\$ 600,00	\$ 600,00	\$ -
	55. Assurances voiture et motos	6	\$ 150,00	\$ 600,00	\$ 300,00	\$ 300,00	\$ -
	59. Total rubrique		\$ -	\$ 12 200,00	\$ 6 100,00	\$ 6 100,00	\$ -
60	Divers			\$ -			
	61. Dépenses diverses	18	\$ 292,17	\$ 5 259,00	\$ 2 629,50	\$ 2 629,50	\$ -
	62. Audit	1	\$ 5 000,00	\$ 5 000,00	\$ -	\$ 5 000,00	\$ -
	63. Imprévus	18	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	69. Total rubrique		\$ -	\$ 10 259,00	\$ 2 629,50	\$ 7 629,50	\$ -
	Total partiel			\$ 168 571,00	\$108 941,67	\$ 59 629,33	\$ -
80	Suivi et administration du projet						
	81. Suivi et examen OIBT			\$ 10 000,00	\$ 5 000,00	\$ 5 000,00	\$ -
	82. Frais d'évaluation OIBT à mi-parcours, final et ex-post			\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	83. Frais OIBT d'appui aux programmes (12% sur les postes 10 à 82 ci-dessus)			\$ 21 429			\$ -
	84. Frais de suivi bailleurs de fonds			\$ -			\$ -
	89. Total rubrique			\$ 31 428,52	\$ 5 000,00	\$ 5 000,00	\$ -
90	Remboursement des frais de l'avant-projet (Budget de l'avant-projet)						
100	TOTAL GÉNÉRAL			\$ 200 000			
	1 \$ US = 500 FCFA						

3.4.1.4 Part budgétaire de l'agence d'exécution par rubrique

	Rubriques budgétaires	Input	Côut unitaire	TOTAL	Année 1	Année 2
10	Personnel du projet					
	11. Experts nationaux (long terme)		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	11.1. Coordonnateur National	18	\$ 600,00	\$ 10 800,00	\$ 7 200,00	\$ 3 600,00
	12. Autres personnels		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	12.1. Assistant Administratif et financier	18	\$ 577,78	\$ 10 400,00	\$ 6 933,33	\$ 3 466,67
	13. Consultants nationaux (court et long termes)		\$ -	\$ -		
	19. Total rubrique			\$ 21 200,00	\$ 14 133,33	\$ 7 066,67
40	Biens d'équipement					
	44.2. Equipements forestiers			\$ -	\$ -	\$ -
	GPS	3	\$ 700,00	\$ 2 100,00	\$ 2 100,00	
	Compas forestier	2	\$ 200,00	\$ 400,00	\$ 400,00	
	49. Total rubrique			\$ 2 500,00	\$ 2 500,00	\$ -
50	Biens de consommation					
	53. Frais de tél, fax, internet et électricité	18	\$ 160,00	\$ 2 880,00	\$ 1 440,00	\$ 1 440,00
	54. Fournitures de bureau	18	\$ 146,67	\$ 2 640,00	\$ 1 320,00	\$ 1 320,00
	59. Total rubrique		\$ -	\$ 5 520,00	\$ 2 760,00	\$ 2 760,00
60	Divers					
	63. Imprévus	18	\$ -	\$ 1 200,00	\$ 600,00	\$ 600,00
	69. Total rubrique	-	\$ -	\$ 1 200,00	\$ 600,00	\$ 600,00
	Total partiel			\$ 30 420,00	\$ 19 993,33	\$ 10 426,67
70	Frais de gestion locaux					
	71. Frais de gestion de l'agence d'exécution 15%			\$ 29 848,65		
	72. Suivi par le point focal			\$ -	\$ -	\$ -
	79. Total rubrique			\$ 29 848,65	\$ -	\$ -
100	TOTAL GÉNÉRAL			\$ 60 268,65		
	1 \$ US = 500 FCFA					

3.4.1.5. Budget du projet annualisé par source – OIBT

Décaissements annuels		Total	Année 1	Année 2
Rubriques budgétaires				
10. Personnel du projet		\$ 59 712,00	\$ 38 974,67	\$ 20 737,33
20. Sous-traitance		\$ 14 875,00	\$ 3 937,50	\$ 10 937,50
30. Déplacements		\$ 17 325,00	\$ 8 100,00	\$ 9 225,00
40. Biens d'équipement		\$ 54 200,00	\$ 49 200,00	\$ 5 000,00
50. Biens de consommation		\$ 12 200,00	\$ 6 100,00	\$ 6 100,00
60. Divers		\$ 10 259,00	\$ 2 629,50	\$ 7 629,50
Total partiel 1		\$ 168 571,00	\$108 941,67	\$ 59 629,33
80. Frais de suivi et éval. OIBT				
81. Frais de suivi et examen (estimation effective)	\$ 10 000,00			
82. Frais d'évaluation (estimation effective)	\$ -			
Total partiel 2		\$ 178 571,00		
Frais OIBT d'appui aux programmes (12% sur	\$ 21 428,52			
84. Frais de suivi bailleurs de fonds				
90. Remboursement des coûts de l'avant-projet				
TOTAL OIBT	\$ 200 000			
1 \$ US = 500 FCFA				

3.4.1.6. Budget du projet annualisé par source d'agence d'exécution

Décaissements annuels		Total	Année 1	Année 2
Rubriques budgétaires				
10. Personnel du projet		\$ 21 200,00	\$ 14 133,33	\$ 7 066,67
20. Sous-traitance		\$ -	\$ -	\$ -
30. Déplacements		\$ -	\$ -	\$ -
40. Biens d'équipement		\$ 2 500,00	\$ 2 500,00	\$ -
50. Biens de consommation		\$ 5 520,00	\$ 2 760,00	\$ 2 760,00
60. Divers		\$ 1 200,00	\$ 600,00	\$ 600,00
70. Frais de gestion de l'agence d'exécution		\$ 29 848,65	\$ -	\$ -
Total agence d'exécution/Gouv'n't hôte		\$ 60 268,65	\$ 19 993,33	\$ 10 426,67
1 \$ US = 500 FCFA				

3.4.2 BUDGET DE LA PHASE II

3.4.2.1 Grille budgétaire principale

PRODUITS / ACTIVITES	DESCRIPTION	Rubrique budgétaire	Quantité		Unités	Coût unitaire \$US	Coût total \$US	OIBT		TOGO	
			An 1	An 2				An 1	An 2	An 1	An 2
Produit 1:	Les ressources de la forêt sont exploitées de façon rationnelle										
Activité 1.1	Créer 100 ha de plantation à objectif bois énergie										
	Coordonnateur National	11.1	1	1	hm	2 687	5 374	1 225	613	2 357	1 179
	Assistant Administratif et financier	12.1	1	1	hm	2 069	4 138	1 025	513	1 733	867
	Chauffeur	12.3	1	1	hm	1 219	2 438	1 625	813		
	Contrat de production des plants	23	1	1	jours	23 609	47 217	20 000	22 841	2 188	2 188
	Contrat d'appui aux reboisement et mise en défens	24	1	1		10 148	20 296	8 550	8 550	1 598	1 598
	Indemnité comité d'appui	31.1	10	10	hm	45	900	450	450		
	Indemnités de mission	31.2	10	10		90	1 800	900	900		
Total 1.1							82 163	33 776	34 679	7 877	5 831
Activité 1.2	Promouvoir des activités génératrices de revenus à travers l'apiculture, la fabrication du beurre de karité et de la moutarde										
	Coordonnateur National	11.1	1	1	hm	2 755	5 510	1 119	559	2 555	1 277
	Assistant Administratif et financier	12.1	1	1	hm	2 137	4 274	919	459	1 931	965
	Secrétaire-comptable	12.2	1	1	hm	1 439	2 878	1 919	959		
	Chauffeur	12.3	1	1	hm	1 139	2 278	1 519	759		
	Consultant National en apiculture	13.1	20	20		100	4 075	2 038	2 038		
	Consultant National en agroalimentaire	13.2									
			20	20		100	4 075	2 038	2 038		
	Indemnité comité d'appui	31.1	10	10	jours	800	16 000	8 000	8 000		
	Indemnités de mission	31.2	10	10		45	900	450	450		
	Ateliers de formation	15.2	10	0		300	3 000	3 000	0		
	Ruches	44.3		40		200	8 000	8 000			
	Enfumoir	44.3		20		120	2 400	2 400			
	Extracteur	44.3		8		300	2 400	2 400			
	Maturateur	44.3		8		200	1 600	1 600			
	Lève-cadre	44.3		40		15	600	600			

PRODUITS / ACTIVITES	DESCRIPTION	Rubrique budgétaire	Quantité		Unités	Coût unitaire \$US	Coût total \$US	OIBT		TOGO	
			An 1	An 2				An 1	An 2	An 1	An 2
	Combinaison	44.3		20		140	2 800	2 800			
	Gants	44.3		20		50	1 000	1 000			
	Bottes	44.3		20		60	1 200	1 200			
	Autres accessoires apiculture	44.3		8		25	200	200			
	Décortiqueuse de graines d'arrachique	44.4		8		500	4 000	4 000			
	Décortiqueuse de graines de karité	44.4		8		400	3 200	3 200			
	Torrificateur	44.4		8		300	2 400	2 400			
	Bassine	44.4		32		10	320	320			
	Moulin à graines oléagineuses	44.4		8		600	4 800	4 800			
	Filter de beurre	44.4		16		10	160	160			
	Moule à beurre	44.4		16		7	112	112			
	Moule de moutarde	44.4		16		7	112	112			
	Autres accessoires beurre karité	44.4		8		5	40	40			
Total 1.2							78 334	56 344	15 262	4 485	2 243
Activité 1.4	Vulgariser la réglementation forestière										
	Coordonnateur National	11.1	1	1	hm	2 755	5 510	1 119	559	2 555	1 277
	Assistant Administratif et financier	12.1	1	1	hm	2 137	4 274	919	459	1 931	965
	Secrétaire-comptable	12.2	1	1	hm	1 439	2 878	1 919	959		
	Chauffeur	12.3	1	1	hm	1 139	2 278	1 519	759		
	ONG en communication	21	77	77		67	10 390	5 390	5 000		
	Indemnité comité d'appui	31.1	10	10	hm	45	900	450	450		
	Indemnités de mission	31.2	10	10		90	1 800	900	900		
Total 1.4							28 030	12 215	9 087	4 485	2 243
Produit 2	<u>Les terres sont gérées durablement</u>										
Activité 2.4	Créer 50 ha d'espaces de pâturage et de fourrage										
	Coordonnateur National	11.1	1	1	hm	2 755	5 510	1 119	559	2 555	1 277
	Assistant Administratif et financier	12.1	1	1	hm	2 137	4 274	919	459	1 931	965

PRODUITS / ACTIVITES	DESCRIPTION	Rubrique budgétaire	Quantité		Unités	Coût unitaire \$US	Coût total \$US	OIBT		TOGO	
			An 1	An 2				An 1	An 2	An 1	An 2
	Secrétaire-comptable	12.2	1	1	hm	1 439	2 878	1 919	959		
	Chauffeur	12.3	1	1	hm	1 139	2 278	1 519	759		
	Indemnité comité d'appui	31.1	10	10	hm	45	900	450	450		
	Indemnités de mission	31.2	10	10		90	1 800	900	900		
	Bureau d'étude en cartographie et génie rural	25	10		jours	300	3 000	3 000			
Total 2.4							20 640	9 825	4 087	4 485	2 243
Activité 3.2	Renforcer les capacités en gestion participative des acteurs										
	Coordonnateur National	11.1	1	1	hm	2 755	5 510	1 119	559	2 555	1 277
	Assistant Administratif et financier	12.1	1	1	hm	2 137	4 274	919	459	1 931	965
	Secrétaire-comptable	12.2	1	1	hm	1 439	2 878	1 919	959		
	Chauffeur	12.3	1	1	hm	1 139	2 278	1 519	759		
	Consultant Aménagiste forestier	13.6	1	1	hm	6 500	13 000	6 500	6 500		
	Ateliers de formation	15.2	1	1		3 000	6 000	3 000	3 000		
	Indemnité comité d'appui	31.1	10	10	hm	45	900	450	450		
	Indemnité de mission	31.2	10	10		90	1 800	900	900		
Total 3.2							36 640	16 325	13 587	4 485	2 243
Sous-total lié aux activités							245 807	128 484	76 703	25 818	14 802
Dépenses non liées aux activités											
	Voiture 4x4	43.1	1			0	0		0		
	Motos	43.2	1	1		0	0				
	Carburant et lubrifiant	51	2 673	2 673	litres	1	3 656	1 801	1 855		
	Réparation et pièces de rechange	52	12	12	mois	25	600	300	300		
	Frais tél, internet et électricité	53	12	12	mois	60	1 440	0	0	720	720
	Fournitures de bureau	54	12	12	mois	55	1 320	0	0	660	660
	Assurance voiture et motos	55	1	1	voiture	300	600	300	300		
	Achat d'ordinateurs portables	44.1	2	-	u		0				

PRODUITS / ACTIVITES	DESCRIPTION	Rubrique budgétaire	Quantité		Unités	Coût unitaire \$US	Coût total \$US	OIBT		TOGO	
			An 1	An 2				An 1	An 2	An 1	An 2
	Achat d'imprimante	44.1	2	-	u		0				
	Videoprojecteur	44.1	1			0	0				
	Appareil photo	44.1	1			0	0				
	Dépenses diverses	61	Forfait	Forfait			1 800	900	900		
	Imprévues	63	Forfait	Forfait			1 200			600	600
	Audit	62	1	1	u	1 833	5 500		5 500		
Sous-total non lié aux activités							16 116	3 301	8 855	1 980	1 980
	TOTAL GENERAL						261 923	131 785	85 558	27 798	16 782

3.4.2.2 Budget récapitulatif par rubrique

	Rubriques budgétaires	Input	Côut unitaire	TOTAL	Année 1	Année 2
10	Personnel du projet					
	11. Experts nationaux (long terme)		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	11.1. Coordonnateur National	18	\$ 1 523,00	\$ 27 414,00	\$ 18 276,00	\$ 9 138,00
	12. Autres personnels			\$ -	\$ -	\$ -
	12.1. Assistant Administratif et financier	18	\$ 1 179,67	\$ 21 234,00	\$ 14 156,00	\$ 7 078,00
	12.2. Secrétaire-comptable	18	\$ 639,56	\$ 11 512,00	\$ 7 674,67	\$ 3 837,33
	12.3. Chauffeur	18	\$ 641,67	\$ 11 550,00	\$ 7 700,00	\$ 3 850,00
	13. Consultants nationaux (court et long termes)			\$ -	\$ -	\$ -
	13.1. Consultant National en apiculture	40	\$ 400,00	\$ 4 075,00	\$ 2 037,50	\$ 2 037,50
	13.2. Consultant National en agroalimentaire	45	\$ 200,00	\$ 4 075,00	\$ 2 037,50	\$ 2 037,50
	13.7. Consultant Aménagiste forestier	45	\$ 300,00	\$ 13 000,00	\$ 6 500,00	\$ 6 500,00
	15.2. Ateliers de formation	5	\$ 1 800,00	\$ 9 000,00	\$ 6 000,00	\$ 3 000,00
	19. Total rubrique			\$101 860,00	\$ 64 381,67	\$ 37 478,33
20	Sous-traitance			\$ -		
	21. ONG en communication	90	\$ 300,00	\$ 10 390,00	\$ 5 390,00	\$ 5 000,00
	22. ONG en développement communautaire	45	\$ 250,00	\$ -	\$ -	\$ -
	23. Contrat de production des plants	150	\$ 314,78	\$ 47 217,00	\$ 22 188,00	\$ 25 029,00
	24. Contrat d'appui aux reboisement et mise en défens	200	\$ 101,48	\$ 20 296,00	\$ 10 148,00	\$ 10 148,00
	25. Bureau d'étude en cartographie et génie rural	50	\$ 60,00	\$ 3 000,00	\$ 3 000,00	\$ -
	29. Total rubrique		\$ -	\$ 80 903,00	\$ 40 726,00	\$ 40 177,00
30	Déplacements			\$ -		
	31. Allocation de séjour		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	31.1. Indemnité comité d'appui	18	\$ 1 088,89	\$ 19 600,00	\$ 9 800,00	\$ 9 800,00
	31.2 Indemnités de mission	18	\$ 450,00	\$ 8 100,00	\$ 4 050,00	\$ 4 050,00
	39. Total rubrique		\$ -	\$ 27 700,00	\$ 13 850,00	\$ 13 850,00
40	Biens d'équipement			\$ -		
	44.3. Matériel d'apiculture			\$ -	\$ -	\$ -
	Ruches	40	\$ 200,00	\$ 8 000,00	\$ 8 000,00	\$ -
	Enfumeur	20	\$ 120,00	\$ 2 400,00	\$ 2 400,00	\$ -
	Extracteur	8	\$ 300,00	\$ 2 400,00	\$ 2 400,00	\$ -
	Maturateur	8	\$ 200,00	\$ 1 600,00	\$ 1 600,00	\$ -
	Lève-cadre	40	\$ 15,00	\$ 600,00	\$ 600,00	\$ -
	Combinaison	20	\$ 140,00	\$ 2 800,00	\$ 2 800,00	\$ -
	Gants	20	\$ 50,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ -
	Bottes	20	\$ 60,00	\$ 1 200,00	\$ 1 200,00	\$ -
	Autres accessoires	8	\$ 25,00	\$ 200,00	\$ 200,00	\$ -
	44.4. Matériel et accessoires de fabrication du beurre de karité et de la moutarde			\$ -		
	Décortiqueuse de graines d'arrachique	8	\$ 500,00	\$ 4 000,00	\$ 4 000,00	\$ -
	Décortiqueuse de graines de karité	8	\$ 400,00	\$ 3 200,00	\$ 3 200,00	\$ -
	Torrificateur	8	\$ 300,00	\$ 2 400,00	\$ 2 400,00	\$ -
	Bassine	32	\$ 10,00	\$ 320,00	\$ 320,00	\$ -
	Moulin à graines oléagineuses	8	\$ 600,00	\$ 4 800,00	\$ 4 800,00	\$ -
	Filter de beurre	16	\$ 10,00	\$ 160,00	\$ 160,00	\$ -
	Moule à beurre	16	\$ 7,00	\$ 112,00	\$ 112,00	\$ -
	Moule de moutarde	16	\$ 7,00	\$ 112,00	\$ 112,00	\$ -
	Autres accessoires	8	\$ 5,00	\$ 40,00	\$ 40,00	\$ -
	49. Total rubrique			\$ 35 344,00	\$ 35 344,00	\$ -
50	Biens de consommation			\$ -		
	51. Carburant et lubrifiant	10 000	\$ 0,37	\$ 3 656,00	\$ 1 801,00	\$ 1 855,00
	52. Réparation et Pièces de rechange	18	\$ 33,33	\$ 600,00	\$ 300,00	\$ 300,00
	53. Frais de tél, fax, internet et électricité	18	\$ 80,00	\$ 1 440,00	\$ 720,00	\$ 720,00
	54. Fournitures de bureau	18	\$ 73,33	\$ 1 320,00	\$ 660,00	\$ 660,00
	55. Assurances voiture et motos	6	\$ 100,00	\$ 600,00	\$ 300,00	\$ 300,00
	59. Total rubrique		\$ -	\$ 7 616,00	\$ 3 781,00	\$ 3 835,00
60	Divers			\$ -		
	61. Dépenses diverses	18	\$ 150,00	\$ 1 800,00	\$ 900,00	\$ 900,00
	62. Audit	1	\$ 5 500,00	\$ 5 500,00	\$ -	\$ 5 500,00
	63. Imprévus	18	\$ -	\$ 1 200,00	\$ 600,00	\$ 600,00
	69. Total rubrique		\$ -	\$ 8 500,00	\$ 1 500,00	\$ 7 000,00
	Total partiel			\$261 923,00	\$159 582,67	\$102 340,33
70	Frais de gestion locaux					
	71. Frais de gestion de l'agence d'exécution 15%			\$ 39 288,45		
	72. Suivi par le point focal			\$ -	\$ -	\$ -
	79. Total rubrique			\$ 39 288,45	\$ -	\$ -
80	Suivi et administration du projet					
	81. Suivi et examen OIBT			\$ 20 000,00	\$ -	\$ 20 000,00
	82. Frais d'évaluation OIBT à mi-parcours, final et ex-post			\$ 15 000,00		\$ 15 000,00
	83. Frais OIBT d'appui aux programmes (12% sur les postes 10 à 82 ci-dessus)			\$ 30 281		
	89. Total rubrique			\$ 65 281	\$ -	\$ 35 000,00
90	Remboursement des frais de l'avant-projet (Budget de l'avant-projet)					
100	TOTAL GÉNÉRAL			\$ 366 493		
	1 \$ US = 500 FCFA					

3.4.2.3 Part budgétaire OIBT par rubrique

	Rubriques budgétaires	Input	Côut unitaire	TOTAL	Année 1	Année 2
10	Personnel du projet					
	11. Experts nationaux (long terme)		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	11.1. Coordonnateur National	18	\$ 475,00	\$ 8 550,00	\$ 5 700,00	\$ 2 850,00
	12. Autres personnels			\$ -	\$ -	\$ -
	12.1. Assistant Administratif et financier	18	\$ 391,67	\$ 7 050,00	\$ 4 700,00	\$ 2 350,00
	12.2. Secrétaire-comptable	18	\$ 639,56	\$ 11 512,00	\$ 7 674,67	\$ 3 837,33
	12.3. Chauffeur	18	\$ 641,67	\$ 11 550,00	\$ 7 700,00	\$ 3 850,00
	13. Consultants nationaux (court et long termes)			\$ -	\$ -	\$ -
	13.1. Consultant National en apiculture	40	\$ 400,00	\$ 4 075,00	\$ 2 037,50	\$ 2 037,50
	13.2. Consultant National en agroalimentaire	45	\$ 200,00	\$ 4 075,00	\$ 2 037,50	\$ 2 037,50
	13.6. Consultant Aménagiste forestier	45	\$ 300,00	\$ 13 000,00	\$ 6 500,00	\$ 6 500,00
	15.2. Ateliers de formation	5	\$ 3 000,00	\$ 9 000,00	\$ 6 000,00	\$ 3 000,00
	19. Total rubrique			\$ 68 812,00	\$ 42 349,67	\$ 26 462,33
20	Sous-traitance					
	21. ONG en communication	90	\$ 300,00	\$ 10 390,00	\$ 5 390,00	\$ 5 000,00
	22. ONG en développement communautaire	45	\$ 250,00	\$ -	\$ -	\$ -
	23. Contrat de production des plants	135	\$ 272,00	\$ 42 841,00	\$ 20 000,00	\$ 22 841,00
	24. Contrat d'appui aux reboisement et mise en défens	180	\$ 100,00	\$ 17 100,00	\$ 8 550,00	\$ 8 550,00
	25. Bureau d'étude en cartographie et génie rural	50	\$ 200,00	\$ 3 000,00	\$ 3 000,00	\$ -
	29. Total rubrique		\$ -	\$ 73 331,00	\$ 36 940,00	\$ 36 391,00
30	Déplacements					
	31. Allocation de séjour		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	31.1. Indemnité comité d'appui	18	\$ 1 088,89	\$ 19 600,00	\$ 9 800,00	\$ 9 800,00
	31.2 Indemnités de mission	18	\$ 450,00	\$ 8 100,00	\$ 4 050,00	\$ 4 050,00
	39. Total rubrique		\$ -	\$ 27 700,00	\$ 13 850,00	\$ 13 850,00
40	Biens d'équipement					
	Ruches	40	\$ 200,00	\$ 8 000,00	\$ 8 000,00	\$ -
	Enfumeur	20	\$ 120,00	\$ 2 400,00	\$ 2 400,00	\$ -
	Extracteur	8	\$ 300,00	\$ 2 400,00	\$ 2 400,00	\$ -
	Maturateur	8	\$ 200,00	\$ 1 600,00	\$ 1 600,00	\$ -
	Lève-cadre	40	\$ 15,00	\$ 600,00	\$ 600,00	\$ -
	Combinaison	20	\$ 140,00	\$ 2 800,00	\$ 2 800,00	\$ -
	Gants	20	\$ 50,00	\$ 1 000,00	\$ 1 000,00	\$ -
	Bottes	20	\$ 60,00	\$ 1 200,00	\$ 1 200,00	\$ -
	Autres accessoires	8	\$ 25,00	\$ 200,00	\$ 200,00	\$ -
	44.4. Matériel et accessoires de fabrication du beurre de karité et de la moutarde			\$ -		
	Décortiqueuse de graines d'arrachique	8	\$ 500,00	\$ 4 000,00	\$ 4 000,00	\$ -
	Décortiqueuse de graines de karité	8	\$ 400,00	\$ 3 200,00	\$ 3 200,00	\$ -
	Torrificateur	8	\$ 300,00	\$ 2 400,00	\$ 2 400,00	\$ -
	Bassine	32	\$ 10,00	\$ 320,00	\$ 320,00	\$ -
	Moulin à graines oléagineuses	8	\$ 600,00	\$ 4 800,00	\$ 4 800,00	\$ -
	Filter de beurre	16	\$ 10,00	\$ 160,00	\$ 160,00	\$ -
	Moule à beurre	16	\$ 7,00	\$ 112,00	\$ 112,00	\$ -
	Moule de moutarde	16	\$ 7,00	\$ 112,00	\$ 112,00	\$ -
	Autres accessoires	8	\$ 5,00	\$ 40,00	\$ 40,00	\$ -
	49. Total rubrique			\$ 35 344,00	\$ 35 344,00	\$ -
50	Biens de consommation					
	51. Carburant et lubrifiant	10 000	\$ 1,20	\$ 3 656,00	\$ 1 801,00	\$ 1 855,00
	52. Réparation et Pièces de rechange	18	\$ 33,33	\$ 600,00	\$ 300,00	\$ 300,00
	55. Assurances voiture et motos	6	\$ 150,00	\$ 600,00	\$ 300,00	\$ 300,00
	59. Total rubrique		\$ -	\$ 4 856,00	\$ 2 401,00	\$ 2 455,00
60	Divers					
	61. Dépenses diverses	18	\$ 100,00	\$ 1 800,00	\$ 900,00	\$ 900,00
	62. Audit	1	\$ 5 500,00	\$ 5 500,00	\$ -	\$ 5 500,00
	69. Total rubrique	-	\$ -	\$ 7 300,00	\$ 900,00	\$ 6 400,00
	Total partiel			\$ 217 343,00	\$131 784,67	\$ 85 558,33
80	Suivi et administration du projet					
	81. Suivi et examen OIBT			\$ 20 000,00		\$ 20 000,00
	82. Frais d'évaluation OIBT à mi-parcours, final et ex-post			\$ 15 000,00		\$ 15 000,00
	83. Frais OIBT d'appui aux programmes (12% sur les postes 10 à 82 ci-dessus)			\$ 30 281		
	89. Total rubrique			\$ 65 281,16	\$ -	\$ 35 000,00
90	Remboursement des frais de l'avant-projet (Budget de l'avant-projet)					
100	TOTAL GÉNÉRAL			\$ 282 624		
	1 \$ US = 500 FCFA					

3.4.2.4 Part budgétaire de l'agence d'exécution par rubrique

Rubriques budgétaires		Input	Côut unitaire	TOTAL	Année 1	Année 2
10	Personnel du projet					
	11. Experts nationaux (long terme)		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	11.1. Coordonnateur National	18	\$ 1 048,00	\$ 18 864,00	\$ 12 576,00	\$ 6 288,00
	12. Autres personnels			\$ -	\$ -	\$ -
	12.1. Assistant Administratif et financier	18	\$ 788,00	\$ 14 184,00	\$ 9 456,00	\$ 4 728,00
	19. Total rubrique			\$ 33 048,00	\$ 22 032,00	\$ 11 016,00
20	Sous-traitance					
	23. Contrat de production des plants	15	\$ 291,73	\$ 4 376,00	\$ 2 188,00	\$ 2 188,00
	24. Contrat d'appui aux reboisement et mise en défens	20	\$ 159,80	\$ 3 196,00	\$ 1 598,00	\$ 1 598,00
	29. Total rubrique		\$ -	\$ 7 572,00	\$ 3 786,00	\$ 3 786,00
50	Biens de consommation					
	53. Frais de tél, fax, internet et électricité	18	\$ 80,00	\$ 1 440,00	\$ 720,00	\$ 720,00
	54. Fournitures de bureau	18	\$ 73,33	\$ 1 320,00	\$ 660,00	\$ 660,00
	59. Total rubrique		\$ -	\$ 2 760,00	\$ 1 380,00	\$ 1 380,00
60	Divers					
	63. Imprévus	18	\$ -	\$ 1 200,00	\$ 600,00	\$ 600,00
	69. Total rubrique	-	\$ -	\$ 1 200,00	\$ 600,00	\$ 600,00
	Total partiel			\$ 44 580,00	\$ 27 798,00	\$ 16 782,00
70	Frais de gestion locaux					
	71. Frais de gestion de l'agence d'exécution 15%			\$ 39 288,45		
	72. Suivi par le point focal			\$ -	\$ -	\$ -
	79. Total rubrique			\$ 39 288,45	\$ -	\$ -
100	TOTAL GÉNÉRAL			\$ 83 868,45		
	1 \$ US = 500 FCFA					

3.4.2.5 Budget du projet annualisé par source – OIBT

Décaissements annuels		Total	Année 1	Année 2
Rubriques budgétaires				
10. Personnel du projet		\$ 68 812,00	\$ 42 349,67	\$ 26 462,33
20. Sous-traitance		\$ 73 331,00	\$ 36 940,00	\$ 36 391,00
30. Déplacements		\$ 27 700,00	\$ 13 850,00	\$ 13 850,00
40. Biens d'équipement		\$ 35 344,00	\$ 35 344,00	\$ -
50. Biens de consommation		\$ 4 856,00	\$ 2 401,00	\$ 2 455,00
60. Divers		\$ 7 300,00	\$ 900,00	\$ 6 400,00
Total partiel 1		\$ 217 343,00	\$131 784,67	\$ 85 558,33
80. Frais de suivi et éval. OIBT				
81. Frais de suivi et examen (estimation effective)		\$ 20 000,00		
82. Frais d'évaluation (estimation effective)		\$ 15 000,00		
Total partiel 2		\$ 252 343,00		
Frais OIBT d'appui aux programmes (12% sur		\$ 30 281,16		
84. Frais de suivi bailleurs de fonds				
90. Remboursement des coûts de l'avant-projet				
TOTAL OIBT		\$ 282 624		
1 \$ US = 500 FCFA				

3.4.2.6 Budget du projet annualisé par source d'agence d'exécution

Décaissements annuels			
	Total	Année 1	Année 2
Rubriques budgétaires			
10. Personnel du projet	\$ 33 048,00	\$ 22 032,00	\$ 11 016,00
20. Sous-traitance	\$ 7 572,00	\$ 3 786,00	\$ 3 786,00
30. Déplacements	\$ -	\$ -	\$ -
40. Biens d'équipement	\$ -	\$ -	\$ -
50. Biens de consommation	\$ 2 760,00	\$ 1 380,00	\$ 1 380,00
60. Divers	\$ 1 200,00	\$ 600,00	\$ 600,00
70. Frais de gestion de l'agence d'exécution	\$ 39 288,45	\$ -	\$ -
Total agence d'exécution/Gouv'n't hôte	\$ 83 868,45	\$ 27 798,00	\$ 16 782,00
1 \$ US = 500 FCFA			

3.5 HYPOTHESES, RISQUES ET DURABILITE

3.5.1 Hypothèses et risques

Ce projet sera efficacement exécuté si :

- **La population est réceptive aux messages diffusés lors de la sensibilisation.**

En effet, l'utilisation des ressources de la forêt est rentrée dans les habitudes de la population riveraine. Ce qui laisse présager une difficulté de transmission de message certes mais les leaders d'opinion vont aider à la sensibilisation **lors de la mise en œuvre de chaque activité des deux phases**. Il y aura aussi la distribution de documents sur la réglementation forestière en vigueur **à la deuxième phase du projet**.

- **La population trouve son compte dans les activités génératrices de revenus proposées:**

Les populations ont librement accès aux produits forestiers qu'elles prélèvent assez facilement et gratuitement et le projet va les amener à adopter d'autres activités qui va les amener à engager des coûts physiques et financiers ; ce qui va rendre rigide leur adoption des AGR. C'est pourquoi dans le cadre de la promotion de ces AGR (production du beurre de karité et de la moutarde) le projet a prévu prendre en charge leur formation et leur accompagnement **à la deuxième phase** en mettant à leur disposition le matériel nécessaire.

A la fin **des deux phases** du projet, des techniques seront déjà maîtrisées par les populations formées. Des conseils seront poursuivis à travers d'autres services du ministère pour la pérennité des acquis.

- **Toutes les parties prenantes collaborent :**

Si les populations riveraines ne sont pas unies elles ne pourront pas travailler pour une gestion durable de la forêt. C'est pour cela qu'il sera mis en place **dès la première phase**, un cadre de concertation qui va engager tout le monde à travers la mise en place d'un comité mixte local de gestion avec 08 sous-comités dans les villages en vue de mobiliser les populations concernées pour la gestion durable de la forêt.

3.5.2 Durabilité

L'exécution de ce projet permettra de mettre en place des moyens matériels et humains et des structures de gestion **dès la première année de mise en œuvre de la première phase du projet. Les structures conduiront les activités de la deuxième phase.** A la fin du projet, il faudra que, les **comités** de gestion soient toujours en place et fonctionnelles, mais que ces structures soient mises en place sur tous les chantiers étatiques et privés qui connaissent les mêmes problématiques.

Les populations formées devront pouvoir non seulement mettre en pratique les connaissances acquises, mais aussi les diffuser. En effet, les acteurs de la gestion des autres forêts classées pourront se déplacer pour voir les artisans dans leurs activités de fabrication de beurre de karité et de moutarde ce qui pourra les inspirer à reproduire le même schéma dans leur localité. Cette approche de gestion participative de la forêt classée de la fosse aux lions devient ainsi une approche transformationnelle étant donné que les félins qu'elle abritait peuvent revenir dans leur habitat initial.

QUATRIEME PARTIE : DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Structure organique et mécanisme de participation des acteurs

4.1.1 Agence d'exécution et partenaires

Agence d'exécution

L'Agence d'exécution de ce projet est l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF). L'Office est placé sous tutelle du Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF).

Depuis sa création en 1971, cette structure a aujourd'hui 47 ans d'expérience en matière de reboisement et de gestion des forêts togolaises. L'ODEF, à travers les projets OIBT, a amorcé la gestion participative des ressources forestières en impliquant les populations riveraines. Cette structure possède aujourd'hui un personnel mixte d'effectif total de 208 dont 64 cadres qualifiés comprenant des ingénieurs des eaux et forêts, ingénieurs des travaux des eaux et forêts, ingénieurs adjoints des eaux et forêts, sociologues, environnementalistes et gestionnaires des aires protégées. L'ODEF jouera un rôle direct dans la mise en œuvre du projet. Le personnel du projet sera issu de cette institution et sera chargé du recrutement et de la coordination de toutes les activités du projet. Elle dispose aussi du matériel adéquat (parc automobile et matériel forestier), des infrastructures immobilières et un budget moyen annuel de 2 716 503 US\$ (2015 à 2017). Le principal besoin de cette institution est d'ordre financier.

Le ministère de l'environnement et des ressources forestières participera au suivi du projet à travers le comité directeur dans lequel son cabinet sera représenté. Ce département a aussi l'expérience en prenant part dans le comité directeur de la plupart des projets OIBT mis en œuvre dans le pays. Il renferme aussi un personnel compétent et multidisciplinaire réparti dans ses différentes directions techniques qui feront partie des partenaires du présent projet à travers un comité d'appui technique

Partenaires

L'ODEF sera appuyé par les autres services techniques du MERF à travers un comité d'appui de cinq (05) membres au moins au sein duquel sera représenté chaque service et qui participera aux activités en ateliers et réunions de concertation. Il s'agit de :

Direction des Ressources Forestières (DRF)

La direction des ressources forestières est chargée de :

- assurer l'élaboration de la réglementation forestière ;
- proposer les éléments de politique nationale en matière des ressources forestières ;
- assurer la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets en matière de protection des ressources forestières et de gestion des écosystèmes fragiles et des zones humides ;
- assurer la coordination des inventaires fauniques et floristiques ;
- suivre la régularité de l'exploitation des produits de la flore et de la faune ;
- assurer le suivi des procédures de classement et déclasséement des aires protégées ;
- participer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement forestiers et des aires protégées ;
- élaborer et contrôler les normes d'intervention en milieu forestier ;
- conclure les contrats de gestion des forêts naturelles du domaine de l'Etat ;
- proposer des mesures incitatives à accorder aux particuliers dans le cadre de la gestion durable des forêts ;
- promouvoir la participation des populations riveraines à la gestion des ressources forestières et à la conservation de la biodiversité ;
- animer un cadre de concertation intersectoriel impliquant tous les intervenants du secteur forestier ;
- gérer les conventions, accords et traités en matière de la flore et de la faune.

La direction des ressources forestières comprend trois divisions :

- la division de la normalisation et du suivi ;
- la division des forêts.
- la division des forêts ;
- la division des aires protégées et de la faune ;

Cette direction a en charge la gestion de certaines aires protégées du pays à caractère floristique et pourra apporter son expérience comme par exemple, les leçons apprises du projet PD 9 /99 Rev.2 (F) « Aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoé (Kpalimé-TOGO) et des collectivités villageoises environnantes en vue d'une production optimale de bois d'œuvre ».

Cette direction, à travers ses services régionaux, met en œuvre et suit chaque année, les opérations de reboisements et d'aménagement des forêts sur toute l'étendue du territoire national. Elle est aussi directement impliquée dans la mise en œuvre du plan d'action forestier national (PAFN) dont la vision globale à l'horizon 2035 est d'atteindre une couverture forestière de 20%, couvrir entièrement ses besoins en bois-énergie, conserver sa biodiversité et assurer une protection durable des zones à risque ainsi que les habitats de faune.

Direction de l'Environnement,

La direction de l'environnement a pour mission de :

- proposer les éléments de politique nationale en matière de la préservation et de la gestion de l'environnement ;
- faire le suivi et le contrôle des plans de gestion environnementale et sociale.
- participer à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, lois, règlements, plans programmes et projets, en matière de préservation et de gestion de l'environnement ;
- mettre en œuvre des instruments juridiques internationaux ratifiés en matière d'environnement et susciter l'adhésion à d'autres instruments internationaux ;
- œuvrer de concert avec la direction de la planification à la prise en compte effective des préoccupations relatives à la préservation de l'environnement dans les programmes, projet et actions de développement ;
- participer à l'animation d'un cadre de concertation intersectoriel impliquant tous les intervenants en matière de gestion de l'environnement ;
- mettre en œuvre les programmes et stratégies de la protection de la couche d'ozone.

La direction de l'environnement comprend trois divisions :

- la division de la préservation des milieux et du cadre de vie (DPMCV) ;
- la division des installations classées et des risques technologiques (DICRT) ;
- la division des substances dangereuses et des matières radioactives (DSDMR) ;
- La division lutte contre les changements climatiques (DLCC).

Inspection des Ressources Forestières,

C'est une direction qui s'occupe de la répression et du contrôle des activités illégales menées dans les aires protégées le domaine non permanent forestier sur l'ensemble du territoire national, et puis que le présent projet prévoit la gestion participative d'une forêt classée, elle aidera à la mise en œuvre gestion participative par le canal des sensibilisations.

Outre ces directions, les consultants et bureau d'études devant travailler avec l'ODEF sont :

- Consultant en apiculture ;
- Consultant en agroalimentaire ;
- Consultant en flore et faune ;
- Consultant en socio-économie ;
- Consultant juriste en gestion participative ;
- Consultant Aménagiste forestier ;
- Bureau d'étude en cartographie et génie rural ;

Il sera sollicité des sous-traitances auprès de deux (02) ONG du milieu respectivement qualifiées en communication, en développement communautaire. Les chefs traditionnels et les CVD des villages riverains seront sollicités en appui pour les différentes formations et sensibilisations.

L'Office sera aussi appuyé par d'autres services relevant des ministères chargés de l'agriculture et de l'élevage, de l'action sociale, de la sécurité et de la protection civile (Corps des sapeurs-pompiers), de l'administration territoriale et des collectivités locales, de l'Education et de l'alphabétisation, de la promotion de la jeunesse etc. Les reboiseurs privés, les femmes, les agriculteurs et les éleveurs collaboreront aussi avec l'agence d'exécution à travers leurs groupements ou associations.

Des membres issus de ces partenaires vont constituer un comité d'appui technique qui sera chargé de suivre quasi quotidiennement la mise en œuvre du projet.

4.1.2 Equipe de gestion du projet

Le projet sera géré par une équipe restreinte composée d'un coordonnateur national, d'un assistant administratif et financier, un(e) secrétaire-comptable et un chauffeur. **Cette équipe restreinte de gestion sera formée pour les deux phases du projet.** Les locaux du projet seront logés à la Direction régionale ODEF savanes sise à Mango.

4.1.3 Comité directeur du projet

Le comité directeur du projet sera chargé du suivi des activités **des deux phases** du projet. Ce comité est composé de :

- Un(e) Représentant(e) du ministère de l'environnement et des ressources forestières ;
- Un(e) Représentant(e) de l'OIBT ;
- Un(e) Représentant(e) du pays donateur ;
- Un(e) Représentant(e) de l'ODEF ;
- Un(e) Représentant(e) de la direction des ressources forestières ;
- Un(e) Représentant(e) des ONG ;
- Un(e) Représentant(e) des populations rurales ;
- Le ou la coordonnateur (trice) du projet.

4.1.4 Mécanisme de participation des acteurs

Des ateliers de concertation et de validation seront organisés à chaque étape des études dans le cadre de la mise en œuvre des activités **des deux phases** du projet. Ces ateliers qui inviteront toutes les parties prenantes seront des occasions pour leur présenter l'état d'avancement et les résultats provisoires du projet. Les acteurs invités à ces concertations sont : le personnel du projet, les ONG du milieu, les représentants des populations locales, les associations féminines, les autorités administratives et traditionnelles, les représentants des institutions de formations, des représentants des services étatiques et privés travaillant dans le domaine de gestion des ressources naturelles etc. Ces personnes non personnelles du projet seront incluses dans le comité d'appui.

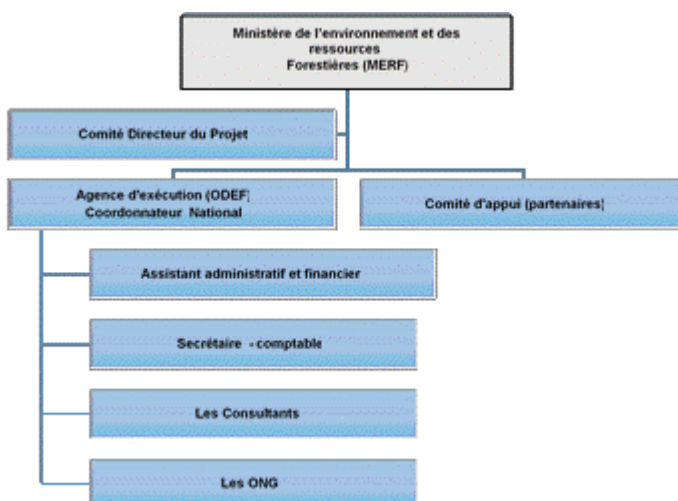


Figure 4 : Organigramme du projet

4.2 RAPPORTS, EXAMEN, SUIVI ET EVALUATION

Dès que le projet est financé, un système de contrôle de ses réalisations et de son déroulement sera opérationnel. **Chaque phase du projet fera l'objet de contrôle.** Ce contrôle se fera par l'équipe dirigeante, les principaux acteurs, et les personnes externes au personnel directement impliqué dans l'exécution du projet et le comité de suivi évaluation de l'OIBT.

Le comité directeur veillera à l'accomplissement des objectifs du projet dès son début d'exécution. Pour cela, un comité de suivi sera mis en place avant le déroulement des premières activités du projet. Il sera composé des représentants du comité directeur, du comité consultatif, de l'OIBT et du coordonnateur.

- Rapport de lancement

Après la réunion du comité directeur suite au premier décaissement effectif des Fonds par l'OIBT à la première phase, l'ODEF, à travers la coordination du projet, doit soumettre un rapport de lancement qui fait état des dispositions nécessaires à la mise en œuvre du projet. Un (1) mois après le début des activités **de la première phase** du projet, le comité de suivi veillera à constater l'effectivité du commencement des travaux prévus.

- Rapport d'avancement

Le rapport d'activités précisant l'état d'avancement des activités du projet seront produits au bout de 6 mois. Les rapports annuels dont le premier servira de guide à l'équipe de suivi seront produits par l'agence d'exécution après chaque 12 du mois à partir du lancement du projet mais bien avant l'audit financier. Il y sera décrit le déroulement des activités déjà réalisées et l'état financier **au cours des deux phases** du projet.

- Mission d'évaluation à mi-parcours

Le comité directeur du projet fera un suivi et une évaluation à mi-parcours au plus tard au **11^{ème}** mois après le démarrage **de chaque phase** du projet. Sur la base du rapport annuel, cette mission interne d'évaluation à mi-parcours verra la participation des autres acteurs. Les représentants de l'OIBT pourront alors réaliser leur deuxième mission de suivi et les rapports qui en sortiront donneront une idée claire de l'état d'avancement du projet avec d'éventuelles propositions.

- Mission de suivi évaluation de l'OIBT

Au **14^{ème}** mois après le lancement **de chaque phase**, le projet recevra l'équipe de suivi évaluation de l'OIBT. Cette équipe vérifiera les indicateurs des acquis mentionnés dans la grille du cadre logique et déjà vérifiables selon le plan de travail.

- Rapport d'achèvement du projet

Au plus tard au 3^{ème} mois après la fin effective du temps prévu pour l'exécution **de chaque phase** du projet sera produit le rapport d'achèvement. En dehors de son caractère évaluatif, ce rapport mentionnera les acquis et rappellera les dispositions prises pour assurer la pérennité technique, institutionnelle et politique du projet.

Tous ces rapports et autres documents de suivi tels que les rapports techniques, seront transmis au comité directeur et à l'agence d'exécution par courrier administratif du projet. Ils seront ensuite mis à la disposition de l'OIBT et d'autres structures intéressées.

4.3 DIFFUSION ET INTEGRATION DES ENSEIGNEMENTS DU PROJET

4.3.1 Diffusion des résultats du projet

Afin d'assurer une large diffusion des résultats **des deux phases** de ce projet, les acteurs du projet seront au même moment le lieu de diffusion des résultats du projet. En effet, **le fonctionnement des structures de gestion installées et** les visites aux artisans bénéficiaires de ce projet pour la fabrication du beurre de karité et de la moutarde permettront aux autres acteurs des autres forêts de s'en inspirer. Il est prévu d'utiliser le portail du site Internet de l'ODEF et du MERF pour les mêmes diffusions. Par ailleurs, le journal de l'environnement et le journal des ONG du secteur forestier seront les principaux moyens par lesquels seront diffusés ces résultats. Il est aussi indiqué de mettre à profit les rencontres organisées par les acteurs pendant le temps d'exécution du projet pour diffuser ses résultats.

4.3.2 Intégration des enseignements du projet

La forêt classée de la fosse aux lions qui jadis a abrité les lions selon des informations recueillies revêt d'une importance particulière pour le gouvernement togolais. L'exécution de ce projet va contribuer à gérer durablement cette forêt et un probable retour des félins dans leur habitat initial. Le MERF qui est un acteur et premier bénéficiaire du projet, après s'être approprié les acquis de cette innovation aura la charge de les intégrer dans les politiques et plans nationaux.

Par les sensibilisations, les réunions qui rassembleront les différents acteurs et par les mass médias, les multiples présentations des résultats de ce projet susciteront davantage une volonté politique marquée et soutenue d'appui au secteur forestier. Cette volonté politique sera marquée par la diffusion des enseignements du projet et vont suffisamment aider les décideurs chargés de l'aménagement, l'exploitation et la gestion des ressources forestières du pays.

ANNEXE 1 : PROFIL DE L'AGENCE D'EXECUTION ET DES PARTENAIRES

Profil de l'Agence d'exécution

a. Expertise

L'ODEF est un organisme d'Etat créé par décret en 1971. Il a pour mission la réhabilitation, l'équipement et la mise en valeur des domaines forestiers de l'Etat. L'ODEF a à son actif, la réalisation de plus de 20 000 ha de plantation pour le compte de l'Etat. Ces réalisations ont été financées par soit l'Etat, soit par les organismes de développement. On peut citer entre autre :

- Le projet TOG/88/008 : Reboisement et aménagements forestiers ayant pour objectif, la réalisation de quelques 700 ha.
- Le projet PAM/TOG/2818 et TOG/AGR/0010 : développement forestier ayant à son actif la réalisation de près de 1500 ha de teck ;
- Le projet AFRI financé par la caisse Centrale de coopération Française, le fonds d'aide et de coopération Française et le Gouvernement du TOGO qui a permis la réalisation de 3500 ha de plantation d'Eucalyptus.

Avec l'OIBT, l'ODEF a réalisé au cours des dernières années les projets suivants :

- PD 581/10 Rev.2 (F) : Mise en place d'un système d'information géographique pour la gestion durable des massifs forestiers au Togo ;
- PD 584/10 Rev.2 (F) : Mise en œuvre du cadre de coopération entre l'ODEF et les parties prenantes pour une effectivité de gestion participative et durable du complexe forestier Eto-Lili
- RED-PD 031/11 Rev.1(F) : Réhabilitation et restauration des reliques forestières et des savanes incultes des vallées d'Akpé et d'Akama.

b. Infrastructures

L'ODEF dispose d'une Direction Générale à Lomé et de 15 secteurs et sous-secteurs sur l'ensemble du territoire. Il existe au sein de sa Direction Technique d'un bureau d'Etude assez bien équipé permettant de réaliser des études, de suivre les travaux et d'entreprendre la recherche d'accompagnement sur le terrain.

Il apporte sur ce plan, son service aux autres services forestiers de l'Etat tant en personnes qu'en matériels.

Sur le terrain, les actions se déroulent dans plus de 15 forêts classées d'une superficie de 120000 ha environ. Sept (07) forêts sont équipées de brigades anti-feu formées et opérationnelles dont deux issues de la mise en œuvre du projet PD 584/10 Rev.2 (F).

c. Budget

L'ODEF dispose d'une autonomie administrative et financière. Son budget pendant les trois dernières années, sans compter la contribution des projets se décompose comme suit (en US\$) :

Désignation	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Service extérieur A + B (n°62&63)	1 295 161	1 082 114	965 583
Voyages, déplacements et missions (61 &63)	65 039	67 888	60 217
Acquisitions immobilisations (n°2)	69 590	308 169	180 195
Consommables (n°60)	261 856	272 035	318 493
Frais de personnel (n°66)	1 062 743	1 324 525	1 515 054
Total	2 754 390	3 054 729	3 039 543

1US\$ = 500 FCFA

d. Personnel

L'ODEF dispose aujourd'hui (année 2021), d'un effectif total de 179 agents dont :

- 07 Ingénieurs de conception ;
- 17 Ingénieurs des travaux ;
- 10 Ingénieurs Adjoints ;
- 28 Cadres administratifs ;
- 117 autres agents (Agents de bureaux, surveillants, chauffeurs, etc.).

La Direction Générale est organisée en une Direction Technique, une Direction Administrative et Financière et une Direction Commerciale. Il existe une direction régionale dans les cinq régions administratives du pays.

La Direction Générale s'appuiera sur les ressources humaines et techniques de la Direction Régionale des Savanes pour la mise en œuvre de ce projet

ANNEXE 2 : CURRICULUM VITAE DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR L'AGENCE D'EXECUTION

CURRICULUM VITAE 1

I. SITUATION JURIDIQUE ET FAMILIALE

1. **Nom** : ALABA
2. **Prénom** : Pyoabalo
3. **Date de Naissance** : 27 Novembre 1975
4. **Lieu de Naissance** : Pallakoko
5. **Préfecture** : Ogou
6. **Pays** : Togo
7. **Nationalité** : Togolaise
8. **Sexe** : Masculin
9. Marié, père d'enfants

II. ADRESSES

Titre administratif : Ingénieur des Eaux et Forêts de 1ère Classe, 3ème échelon (Environnementaliste spécialisé en Aménagement Forestier)

Fonction : Directeur Général de l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF)

20, Rue des Evala-Agbalépédogan, Tél : (+228) 22514217

Cel: (228) 90 00 22 42 /22 56 84 78

E-mail : pyoalaba@yahoo.fr

BP : 334 LOME-TOGO

III. DOMAINES DE COMPETENCE

	- aménagement et Gestion participative des Ressources Forestières ; - élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion forestière ; - étude d'impact sur l'environnement ; - élaboration et Gestion des projets Environnementaux ; - lutte contre les changements climatiques ;
--	---

IV. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Depuis 29 mai 2019, Directeur général de l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF).

Depuis 29 mai 2019, Personne responsable de passation des marchés publics de l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF).

Depuis 29 mai 2019, Point focal de l'organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) au Togo

Depuis 29 mai 2019, Point Focal du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) au Togo.

Depuis janvier 2017, chef de la division mobilisation des ressources et partenariat à la direction des études et de la planification.

De septembre 2011 à Août 2014, chef division des Aménagements, de la Sylviculture et des Exploitations Forestières à la Direction des eaux et Forêts, Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.

De 2006 à 2009, responsable de la division Environnement à l'Inspection Forestière et Environnementale (IFE/MERF).

V. DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

1. **Mai 2009**, **Master II Professionnel en Aménagement et Gestion Participative des Ressources Forestières** obtenu au Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture (CRESA- FORETS, BOIS de Yaoundé au Cameroun, relevant de l'Université de Dshang).

2. **Juin 2004**, **Maîtrise ès Sciences Naturelles, option Sciences de l'Environnement** obtenue à l'Université de Lomé.

3. **Septembre 2003**, **Licence ès Sciences Naturelles** obtenue à l'Université de Lomé.

VI.PUBLICATIONS

1. **Plan de gestion de la forêt contractuelle de Bato** (1er octobre au 31 décembre 2015) : Prestation intellectuelle, consultation.
2. **Plan de gestion de la forêt contractuelle d'Alaoussou** (1er octobre au 31 décembre 2015) : Prestation intellectuelle, consultation.
3. **Contribution à l'actualisation du plan d'aménagement de la forêt classée de Tchorgo (Blitta-Togo)** (Mai 2009), mémoire de fin de formation en vue de l'obtention du Master II Professionnel en Aménagement et Gestion Participative des Ressources Forestières au CRESA de Yaoundé.

CURRICULUM VITAE 2

Nom : ALI
Prénom : Salissou
Date et lieu de naissance : 31 Décembre 1976 à Kolina (Togo)
Nationalité : Togolaise
Sexe : Masculin
PhD, Ingénieur des Eaux et Forêts.
Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF),
B. P. 334, Lomé Togo, Tél. (+ 228) 22 51 42 17 / 90 14 07 12
E-mail : salissou@msn.com

FORMATIONS ET DIPLOMES

- 2013 : Diplôme de doctorat (Ph.D.) en Ecologie** ; Bircham International University (Espagne).
2004 : DESS en Aménagement et Gestion Participative des Ressources Forestières ; (CRESA Forêt-Bois, Université de Dschang, Yaoundé, Cameroun).
2002 : Diplôme d'Ingénieur Agronome, option : production végétale, Ecole supérieure d'Agronomie, Université de Lomé, Togo.
1995 : Baccalauréat série D, Collège militaire Eyadema (Tchitchao), Togo.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES

Mai 2020 à ce jour : Directeur commercial : ODEF, Togo

Supervision des activités liées à la commercialisation des produits et services forestiers, notamment l'approvisionnement du marché en produits forestiers, la valorisation, le marketing et la vente des produits et sous-produits issus des forêts.

Juillet 2009 à Mai 2020 : Chef Division Etudes et planification : ODEF, Togo

(Avec mise en disponibilité d'un an entre février 2017 et février 2018)

- Elaboration des rapports d'activités et de la stratégie conformément à la politique forestière nationale ;
- Conception des inventaires forestiers et rédaction des PV d'aménagement ;
- Recherche forestière et suivi sylvicole ;
- Initiation et élaboration des projets et avant-projets forestiers ;
- Coordination de l'élaboration et du suivi des plans d'orientation annuelle et des budgets prévisionnels

Nov. 2007 à Juillet 2009 : Chef Section planification : ODEF, Togo

- Planification des opérations au niveau de l'ODEF ;
- Initiation, conception et élaboration des idées de projet, avant-projet et projet ;
- Elaboration de dossiers techniques pour des prises de contact avec les bailleurs de fonds ;
- Elaboration de contrats et cahiers de charges.

Mars 2006 à déc. 2009 : Spécialiste en Gestion Participative, Projet OIBT/ODEF PD 217/03 Rev. 2 (F) : « *Mise en place d'un cadre de coopération entre ODEF et les communautés riveraines pour la gestion participative et durable du complexe forestier Eto-Lilicopé* ».

- Organisation et facilitation des études de consultants et ONG ;
- Préparation et organisation des ateliers de formation, de validation et d'évaluation ;
- Elaboration des rapports, procès-verbaux et plans de travail annuels.

ANNEXE 3 : TERMES DE REFFERENCES DU PERSONNEL / CONSULTANTS DU PROJET PAYES SUR LES FONDS DE L'OIBT

Termes de référence pour le coordonnateur du projet

Profil et Expérience :

Le Coordonnateur du projet devra être titulaire au minimum d'un diplôme d'Ingénieur des Eaux et Forêts, ou d'agronomie ou gestionnaire des projets et possédant un minimum de trois années d'expérience en gestion des projets OIBT. Il doit avoir une forte expérience en matière de gestion participative des forêts. La maîtrise des techniques de communication en milieu rural, des expériences de la démarche participative et la connaissance de l'outil informatique sont nécessaires pour une gestion efficace du projet.

Objectif de la mission

Le coordonnateur est chargé de la mise en œuvre des activités du projet conformément aux directives et manuels de l'OIBT.

Mandat :

Il est chargé de la mise en œuvre du projet et a pour responsabilité :

- élaborer le plan de travail détaillé ;
- élaborer les termes de référence détaillés,
- recruter les personnes ressources et les techniciens nécessaires à la conduite des activités ;
- centraliser et compiler les rapports des différentes études ;
- organiser les ateliers de formation et de validation ;
- suivre les activités de terrain ;
- planifier les dépenses courantes ;
- préparer les appels d'offre et les bons de commandes ;
- procéder aux négociations et achats de biens et fournitures.

Durée de mandat : 36 mois

Termes de référence pour le consultant en apiculture

Profil et expérience :

Le Consultant devra être au minimum un Ingénieur agronome ou forestier ou titulaire d'une maîtrise en écologie ou toute autre qualification similaire dans le domaine de production animale, avec une expérience professionnelle suffisante en matière d'aménagement et de gestion de la faune ainsi que dans le domaine de médecine vétérinaire. Une maîtrise de l'approche participative serait un atout.

Objectif de la mission :

Cette mission a pour objectif d'organiser les populations riveraines de la forêt classée en groupements d'apiculteurs et de les former en techniques d'apiculture et de marketing de miel.

Mandat :

- Recenser les besoins en organisation et formation des populations dans le domaine de l'apiculture,
- Former les populations riveraines de la forêt dans les thèmes pertinents en rapport avec l'apiculture et le commerce du produit mellifère ;
- Appuyer l'accompagnement des populations dans l'installation du matériel de l'apiculture ;
- Produire un rapport de formation

Durée de mandat : 40 jours.

Termes de référence pour une ONG en communication

Qualification

La structure à recruter devra être une ONG ayant des compétences et une expérience solide en matière de sensibilisation via les différents canaux de communication et d'encadrement ; en organisation et formation des populations en général, et des riverains de forêts en particulier. Une connaissance des principes de la gestion participative des forêts et de la réglementation forestière togolaise est un atout indispensable.

Mandat

- Organiser les séances de sensibilisation au niveau des villages riverains des forêts classées
- Créer des supports appropriés (bandes dessinées, animations télévisées etc.) à l'endroit des établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes sur les causes, conséquences et effets de l'exploitation anarchique des forêts.
- Éditer 150 exemplaires du code forestier et 150 exemplaires de la loi-cadre sur l'environnement.
- Créer des supports appropriés (manuels, film documentaire, panneaux etc.) pour sensibiliser les populations riveraines de la réglementation forestière en vigueur. ;
- Animer les ateliers de validation des supports créés.

Durée de mandat : 90 jours.

Termes de référence pour l'ONG en développement communautaire

Qualification

L'ONG à recruter doit être une structure d'accompagnement des populations ayant des compétences et expérience suffisante en vulgarisation agricole notamment les bonnes pratiques d'utilisation des terres. Des notions en approche participative et formation des adultes sont des atouts recherchés auprès de la structure.

Mandat

- Faire le diagnostic sur la situation foncière dans la zone notamment la disponibilité et l'accès à la terre ;
- Recenser les problèmes liés à la nécessité de la pratique de l'agriculture extensive notamment l'agriculture itinérante sur brûlis ;
- Former les populations riveraines de la forêt classée sur les thèmes pertinents des bonnes pratiques de l'agriculture durable.

Durée de mandat : 45 jours.

Termes de référence pour le bureau d'études en cartographie et génie rural.

Qualification

La structure à recruter devra être un bureau d'études ayant des compétences et une expérience solide en matière de cartographie et génie rural en milieu rural.

Mandat

- Identifier et matérialiser les limites de la forêt classée de la fosse aux lions ;
- Fabriquer et implanter 50 bornes géantes faites de béton armé ;
- Elaborer les cartes d'occupation du sol de la forêt classée de la fosse aux lions ;
- Valider ces cartes d'occupation du sol et les mettre à la disposition de l'équipe du projet ; ;
- Mettre à la disposition de l'équipe du projet, un cahier de suivi et le suivi de ces bornes géantes.
- Elaborer les PV de bornage participatif et le rapport final de la mission.

Durée de mandat : 90 jours

Termes de référence pour le consultant en socio -économie.

Profil et expérience

Le Consultant devra être un Ingénieur agroéconomiste ou titulaire d'un DESS en socio économie ou toute autre qualification similaire dans le domaine de l'économie rurale avec une expérience professionnelle suffisante en matière d'études socioéconomiques. Une maîtrise de l'approche genre serait un atout.

Mandat :

- Collecter les informations pouvant permettre d'établir les données de référence du contexte socio-économique et de l'utilisation des ressources;
- Chercher les données sur l'utilisation actuelles des ressources naturelles dans la zone et faire des projections pour le futur ;
- Produire un rapport d'études ;
- Participer activement à l'atelier de restitution et de validation des résultats des études socio-économiques ;

Durée de mandat : 45 jours.

Termes de référence pour le consultant en agroalimentaire.

Profil et expérience

Le Consultant devra être au minimum un Ingénieur agroalimentaire ou autre diplôme équivalent en industrie agroalimentaire, avec une expérience professionnelle suffisante en matière de transformation des produits agricoles.

Mandat

- Recenser les besoins en organisation et formation des groupements de femme dans le domaine de la production du beurre de karité et de la moutarde ;
- Former et appuyer les femmes des groupements dans les thèmes pertinents en rapport avec la transformation des produits agricoles et des produits forestiers non ligneux et le commerce du beurre et de la moutarde ;

- Produire un rapport de formation

Durée de mandat : 45 jours

Termes de référence pour le consultant en aménagement et gestion participative

Profil et expérience

Ingénieur forestier qualifié en Aménagement et Gestion participative des ressources forestières ou autres qualifications similaires ;

- Avoir une expérience d'au moins trois ans dans un projet de gestion participative des forêts ;
- Avoir l'esprit d'initiative et travailler en équipe ;
- Avoir une maîtrise parfaite de l'outil informatique.

Mandat :

Placé sous la supervision du coordonnateur national, le spécialiste aménagement et Gestion participative des ressources forestières travaillent en étroite collaboration avec les populations riveraines. Il a pour tâche de :

- Préparer les tournées de sensibilisation et d'information, les ateliers ;
- Organiser les études à effectuer dans le milieu en collaboration ;
- Préparer le partenariat entre l'administration forestière, les populations riveraines et autres acteurs ;
- Organiser les séances de formation et de renforcement de capacités des parties prenantes ;
- Assister le coordonnateur dans l'acquisition et le suivi du fonctionnement de l'équipement nécessaire au déroulement du projet.

Durée de mandat : 45 jours

Termes de référence pour le consultant juriste en gestion participative

Profil et expérience

Le Consultant devra être un juriste forestier ayant une connaissance solide des principes de la gestion participative, avec une expérience professionnelle de 4 ans au moins. Il animera l'atelier de validation.

Mandat :

- Recenser les parties prenantes pour la collaboration et la gestion durable de la forêt classée de la fosse aux lions (FCFL) ;
- Aider à la mise en place d'un comité mixte local et 08 sous-comités de gestion de la FCFL ;
- Elaborer les statuts et le règlement intérieur de ces comités.

Durée de mandat : 40 jours

Termes de référence pour le consultant national en flore et faune.

Profil et expérience

Le Consultant devra être au moins un ingénieur forestier ayant une connaissance solide en inventaire forestier et faunique avec une expérience professionnelle de 4 ans au moins. Il animera l'atelier de validation.

Mandat

- Identifier et cartographier les formations végétales et les habitats de la zone de projet ;
- Décrire et cartographier les habitats sous diverses pressions contenant des espèces rares ou menaces, ou des associations végétales d'intérêt scientifique ou culturel particulier ;
- Evaluer le potentiel d'usage multiple des ressources forestières de la zone □ □
- Inventorier rapidement et décrire les principales formations forestières ainsi que toutes les autres formations associées dans la zone d'étude ;
- Evaluer la biodiversité des différentes formations identifiées (habitats, flore, faune et autres organismes) ;
- Produire si possible la liste des espèces de flore et de faune endémiques, rares, menacées ou en voie de disparition dans la zone ;
- Produire un rapport final d'inventaire forestier et faunique ;
- Participer activement au séminaire d'évaluation et de validation des différentes études menées.

Durée de mandat : 40 jours

ANNEXE 4: RECOMMANDATIONS DU 54^{ème} PANEL D'EXPERTS DE L'OIBT ET MODIFICATIONS QUI EN RESULTENT

A) Évaluation globale

Le Panel a reconnu la pertinence de ce projet qui pourrait contribuer à améliorer les conditions de vie et l'environnement des communautés locales dans les préfectures de Tône et Tandjoare, au Togo. Cette amélioration pourrait être rendue possible par la gestion durable de la forêt classée de Fosse aux Lions, avec la participation des communautés locales.

Le groupe a noté que la proposition de projet était bien formulée mais qu'il restait encore à améliorer les sections et sous-sections suivantes: (1) mémoire de projet manquant; (2) aucune référence à la politique de l'OIBT sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GEEW), ni sur les directives de l'OIBT relatives à l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux dans les projets OIBT (EIES); (3) les résultats attendus non formulés de manière appropriée par rapport à l'objectif spécifique; (4) la structure institutionnelle et les problèmes d'organisation ne sont pas suffisamment élaborés; (5) arbre à problèmes avec un problème clé nécessitant une amélioration dans sa formulation, ainsi que les causes du problème clé; (6) matrice du cadre logique avec des indicateurs dont le délai (d'ici 2040) n'est pas réaliste pour la réalisation d'un projet triennal ou avec un niveau d'impact réaliste (voir le 3ème indicateur) pour l'objectif de développement; (7) sorties encore trop générales; (8) Le tableau principal des budgets est manquant, ce qui ne permet pas d'évaluer le niveau et la pertinence des budgets par composante, alors qu'il existe un double emploi entre certaines sous-composantes du tableau des budgets par composante. (9) La section sur la durabilité n'a pas été élaborée comme l'exige le manuel de l'OIBT pour la formulation des projets.

La proposition devrait être révisée en tenant compte de l'évaluation globale et des éléments suivants :

B) Recommandations spécifiques

1. Ajuster la fiche de projet en respectant le format recommandé dans le manuel de l'OIBT pour la formulation du projet ;

2. Améliorer la section sur la localisation géographique en veillant à tenir compte de la politique de l'OIBT relative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (GEEW), ainsi que des lignes directrices de l'OIBT sur l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux dans les projets OIBT (ESIA) ;

3. Reformulez les résultats attendus (chapitre 1.4) car les résultats attendus ne sont pas des produits du projet mais la situation ou les changements attendus de la réalisation de l'objectif spécifique. Il est nécessaire de se référer à l'encadré de la page 22 du manuel de l'OIBT pour la formulation des projets.

4. Poursuivre l'élaboration des questions relatives à la structure institutionnelle et à l'organisation, conformément aux exigences du manuel de l'OIBT pour la formulation des projets.

5. Améliorer l'arbre à problèmes en formulant de manière appropriée les causes du problème clé identifié, conformément aux directives appropriées du manuel de l'OIBT pour la mise en œuvre du projet, et réviser également l'arbre à objectifs afin de refléter l'arbre à problèmes;

6. Améliorer la matrice du cadre logique en corrélation avec l'arbre de problèmes et l'arbre des objectifs améliorés, tout en veillant à améliorer des indicateurs d'impact de l'objectif de développement afin de devenir plus réalistes (en termes de durée et de niveau d'impact), par exemple un projet de 3 ans ;

7. À la suite du septième commentaire de l'évaluation globale ci-dessus, redéfinir de manière adéquate les résultats attendus en corrélation avec l'arbre à objectifs amélioré ;

8. Modifier le budget de l'OIBT conformément à l'évaluation globale et aux recommandations spécifiques susmentionnées, ainsi que de la manière suivante :

- a) Préparer le tableau du budget principal (par activité) en corrélation avec le plan de travail amélioré, comme l'exige le manuel de l'OIBT pour la formulation des projets,
- b) Supprimer toutes les sous-composantes du budget concernant les bourses et la formation (15.1, 15.2, 15.3 et 15.4) qui font double emploi avec les sous-composantes du budget concernant les partenaires sous-traitants (21, 22, 23 et 24), si nous nous référons à leur mandat,

- b) c) Recalculer les coûts d'appui au programme de l'OIBT (sous-poste 83) afin qu'ils soient conformes au taux standard de 12% du coût total des projets OIBT (postes budgétaires 10 à 82);
- c) Et 9. Ajouter une annexe qui présente l'évaluation générale et les recommandations spécifiques du 54ème Panel d'experts ainsi que les modifications correspondantes sous forme de tableau. Les modifications doivent également être mises en évidence (gras et souligné) dans le texte.

d) **C) Conclusion**

Catégorie 1: le groupe a conclu que la proposition pourrait être renvoyée au comité avec l'incorporation d'amendements.

N°	RECOMMANDATIONS DU PANEL	MODIFICATIONS APPORTEES
1	Ajuster la fiche de projet en respectant le format recommandé dans le manuel de l'OIBT pour la formulation du projet	La fiche de projet a été réajustée suivant le format de formulation de projets de l'OIBT
2	Améliorer la section sur la localisation géographique en veillant à tenir compte de la politique de l'OIBT relative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (GEEW), ainsi que des lignes directrices de l'OIBT sur l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux dans les projets OIBT (ESIA)	Les sections sur la localisation géographique, l'aspect socio-économique et les aspects écologiques et environnementaux ont été améliorés conformément aux recommandations 2 du panel Cf. 1.3.1 situation géographique, 1.3.2.1 aspects socio-économiques et 1.3.2.2 aspects écologiques et environnementaux
3	Reformulez les résultats attendus (chapitre 1.4) car les résultats attendus ne sont pas des produits du projet mais la situation ou les changements attendus de la réalisation de l'objectif spécifique. Il est nécessaire de se référer à l'encadré de la page 22 du manuel de l'OIBT pour la formulation des projets	Les résultats attendus du projet ont été revus conformément à la recommandation 3 du panel Cf. 1.4 Résultats attendus du projet
4	Poursuivre l'élaboration des questions relatives à la structure institutionnelle et à l'organisation, conformément aux exigences du manuel de l'OIBT pour la formulation des projets	En se conformant aux exigences du manuel de l'OIBT pour la formulation des projets, des apports ont été intégrés. Cf. 2.1.1 Montage institutionnel et questions organiques
5	Améliorer l'arbre à problèmes en formulant de manière appropriée les causes du problème clé identifié, conformément aux directives appropriées du manuel de l'OIBT pour la mise en œuvre du projet, et réviser également l'arbre à objectifs afin de refléter l'arbre à problèmes	La corrélation entre le problème clé, l'analyse du problème et la révision de l'arbre à objectifs ont été améliorés conformément aux directives appropriées du manuel de l'OIBT au 2.1.3 Cf. figure 2 arbre à problèmes du projet et figure 3 arbre à objectifs du projet
6	Améliorer la matrice du cadre logique en corrélation avec l'arbre de problèmes et l'arbre des objectifs améliorés, tout en veillant à améliorer des indicateurs d'impact de l'objectif de développement afin de devenir plus réalistes (en termes de durée et de niveau d'impact), par exemple un projet de 3 ans	La matrice du cadre logique a été améliorée en veillant à l'amélioration des indicateurs d'impacts de l'objectif de développement. Cf. 2.1.4 Grille du cadre logique et 3.1 Produits et activités
7	A la suite du septième commentaire de l'évaluation globale ci-dessus, redéfinir de manière adéquate les résultats attendus en corrélation avec l'arbre à objectifs amélioré	Les résultats attendus ont été redéfini en corrélation avec l'arbre à objectifs amélioré Cf. 1.4 Résultats attendus du projet
8 a	Préparer le tableau du budget principal (par	Le tableau du budget principal par activités a été

N°	RECOMMANDATIONS DU PANEL	MODIFICATIONS APPORTEES
	activité) en corrélation avec le plan de travail amélioré, comme l'exige le manuel de l'OIBT pour la formulation des projets	inséré Cf. 3.4.1 Grille budgétaire principal par activité
8 b	Supprimer toutes les sous-composantes du budget concernant les bourses et la formation (15.1, 15.2, 15.3 et 15.4) qui font double emploi avec les sous-composantes du budget concernant les partenaires sous-traitants (21, 22, 23 et 24), si nous nous référons à leur mandat	Les sous composantes 15.1, 15.3 et 15.4 ont été supprimés vue la pertinence des observations du panel, mais la sous composante 15.2 doit impérativement être conservée pour servir d'indemnités aux participants aux différentes formations (voir les différents tableaux de budget)
8 c	Recalculer les coûts d'appui au programme de l'OIBT (sous-poste 83) afin qu'ils soient conformes au taux standard de 12% du coût total des projets OIBT (postes budgétaires 10 à 82)	Les coûts de soutien du programme de l'OIBT (sous-élément 83) ont été revus conformément au taux standard de 12% des coûts totaux du projet de l'OIBT (postes budgétaires 10 à 82).
9	Ajouter une annexe qui présente l'évaluation générale et les recommandations spécifiques du 54ème Panel d'experts ainsi que les modifications correspondantes sous forme de tableau. Les modifications doivent également être mises en évidence (gras et souligné) dans le texte	Tous les apports conformément aux observations du 54 ^{ème} panel ont été <u>mis en gras et soulignés</u> dans le texte et annexés au présent document